

Négociation du fer

Le scénario de 78 ne peut se répéter en 1981 (MacBrearty)

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Lors de la dernière négociation du fer, les dirigeants du Syndicat des métaux se sont fait "doubler" par une poignée de militants syndicaux particulièrement actifs et agressifs.

Ainsi, le 9 mars 1978, vers 4h du matin, ceux-ci devaient bloquer les barrières d'entrée à la compagnie minière IOC et enclencher un long et coûteux conflit de travail. Prenant ainsi au dépourvu toute la population de Sept-Iles, leurs confrères de travail et leurs propres dirigeants syndicaux qui, dans la même journée, s'apprêtaient à tenir une réunion de coordination pour y décider quels moyens utiliser pour accélérer la négociation en cours.

Ces informations ont été confirmées par M. Lawrence MacBrearty, coordonnateur régional du Syndicat des métaux, alors qu'il participait, hier, à une émission de "lignes ouvertes" à la station de radio locale CKCN. C'était la première fois qu'un dirigeant syndical reconnaissait publiquement ces faits.

On se rappellera que ce débrayage s'était rapidement étendu aux compagnies Wabush Mines, Québec-Cartier et Sidbec-Normines et toucha quelque 10,000 métaux au Québec et au Labrador. Si ce conflit de travail se résorbait quelques semaines plus tard pour ces trois entreprises minières, il se prolongerait quatre mois à la compagnie minière IOC.

La répétition cette année du scénario de mars 1978 inquiète gran-

dement la population de Sept-Iles et plus encore les dirigeants de l'Iron Ore. Ceux-ci ont même déjà pointé du doigt les responsables du déclenchement de la grève de 1978: une petite "gang" de marxistes-léninistes oeuvrant à l'intérieur du local 5569 et dirigés par M. Gilles Lortie. Ce dernier, incidemment, était présent à la table de coordination des métaux qui s'est réunie la semaine dernière.

De l'inquiétude

Mais un tel scénario peut-il se reproduire au cours des prochaines semaines? Non, a répondu M. Lawrence MacBrearty car "nos 22 comités locaux ont les yeux grands ouverts".

Une dizaine de personnes ont profité de cette émission animée par le journaliste Real-Jean Couture pour faire valoir leurs points de vue.

Il appert de ces témoignages que les gens sont inquiets et que plusieurs travailleurs syndiqués à l'emploi de l'Iron Ore ne partagent pas l'optimisme et la confiance de leurs dirigeants syndicaux face à l'actuelle ronde de négociations.

Il est vrai que parmi eux se trouvaient plusieurs travailleurs victimes de mises à pied décrétées par l'entreprise septillienne. Et d'ores et déjà, il semble que les votes de ces travailleurs puissent être déterminants lors des assemblées générales du local 5569. Un local qui, habituellement, donne le ton au sein de l'Iron Ore.

Plusieurs épouses de travailleurs ont également téléphoné à cette émission pour mettre carrément en doute la démocratie syndicale qui règne au sein des locaux et pour demander que "les femmes

puissent participer aux assemblées générales et voir ce qui s'y passe".

Fin février

Des informations recueillies par LE SOLEIL, en particulier auprès de M. Lawrence MacBrearty et de M. Clément Godbout, directeur adjoint du Syndicat des métaux, le choix de l'Iron Ore comme compagnie cible pour établir le contrat de travail type n'est pas "coulé dans le béton".

M. Godbout, à l'instar des dirigeants de l'entreprise portcaroise, n'a pas écarté l'idée qu'une entente intervienne d'abord avec la compagnie minière Québec-Cartier, comme en 1978, et que cette entente constitue le contrat type.

Quoi qu'il en soit, le Syndicat des métaux entend déposer des demandes monétaires dès le début du mois de février et, quelques jours avant l'échéance des conventions collectives fixée au 28 février, sera convoquée une réunion de la table de coordination.

A cette réunion sera évaluée la situation et c'est véritablement à ce moment-là que sera choisie l'entreprise sur laquelle les négociateurs syndicaux feront porter leurs efforts.

Si, la semaine dernière, et à l'unanimité, la table de coordination a choisi l'Iron Ore comme entreprise cible, c'est afin de faire porter un poids sur elle à cause de son "mauvais dossier" au chapitre des relations de travail.

"On a un grand malade sur la Côte-Nord, on va l'examiner et on va le soigner", d'expliquer M. Godbout.

La règle du consensus

Même si le choix de l'Iron Ore

comme entreprise cible n'a pas été du goût de la population septillienne et a aggravé l'inquiétude qui règne en ville depuis l'annonce de la fermeture indéterminée du concentrateur et du plan de bouletage, entraînant 650 mises à pied à Sept-Iles et à Schefferville, c'est en connaissance de cause que la table de coordination a pris cette décision. Et à l'unanimité des participants, de préciser M. Godbout.

Cette table réunit les représentants des 22 locaux syndicaux: 11 pour l'Iron Ore et sa filiale Québec North Shore and Labrador Railways, soit 5,185 travailleurs, et 11 autres pour Wabush Mines, Québec-Cartier et Sidbec-Normines, soit 5,050 travailleurs.

Chaque local syndical peut déléguer le nombre de représentants qu'il désire à cette table et chacun d'eux y a droit de parole et droit de vote.

Toutefois, d'affirmer M. Godbout, toutes les décisions arrêtées à cette table le sont d'après la règle du consensus. De plus, toutes les décisions arrêtées à cette table doivent être soumises pour approbation aux membres de chaque local participant lors d'une assemblée générale.

Système à la fois très souple et très rigoureux puisqu'il respecte les principes de la démocratie syndicale et ceux de la souveraineté des assemblées générales des membres.

Néanmoins, et c'est à souligner, une seule entreprise, Iron Ore, délégué 11 locaux à cette table. C'est-à-dire autant que les trois autres entreprises minières de la région.



L'UN a un intérêt particulier pour le développement économique de l'Est du Québec, selon son nouveau chef Roch LaSalle.

Roch LaSalle

Gros-Cacouna sera un thème de l'UN

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil

MATANE — A la veille de son congrès d'orientation prévu pour le début du mois de février, l'Union nationale (UN) ne semble pas s'acheminer vers la préparation d'un programme électoral propre à l'Est du Québec.

C'est ce qui ressort de la visite du chef nouvellement élu de l'UN, M. Roch LaSalle. Invité du cercle de presse de Matane, hier matin, M. LaSalle a néanmoins précisé que l'UN voue à cette région "une part importante de ses considérations".

"Nous avons un intérêt particulier pour le développement économique de l'Est du Québec, dont M. Michel LeMoignan, actuel député unioniste de Gaspé, aura la responsabilité. Je demanderai à M. LeMoignan de faire la lumière sur les objectifs et les dossiers de la région. Dans cette optique, au lendemain du congrès d'orientation, les colloques régionaux, surtout ceux qui portent sur l'économie, seront particulièrement importants".

Tout comme pour le reste de la province, le développement économique de l'Est passe par une plus grande activité de l'entreprise privée, dit le chef de la formation politique. Là non plus, pas de projet précis. "Le développement et les investissements sont fonction du climat", renseigne-t-il.

L'un des thèmes de la prochaine campagne électorale provinciale semble trouver, en tout cas, "Je rappellerai aux gens que j'ai été responsable, lors de mon séjour comme député à Ottawa, de la signature de Gros-Cacouna. Je ne vous cacherais pas mon intérêt pour que Gros-Cacouna soit le site du futur port méthanier. C'est un des aspects que je n'oublierai pas de souligner en campagne".

Papeterie et projets

M. LaSalle dément qu'il ait donné son appui à la population de la vallée de la Matapédia, comme le voulait

la rumeur, pour qu'elle obtienne le projet de papeterie de l'Est du Québec. "J'ai besoin de prendre connaissance des dossiers en profondeur, clame-t-il. Je me prononcerai en temps et lieu".

Cependant, il fera pression pour que le choix de Matane ou la vallée soit connu avant les élections provinciales. Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, et son collègue provincial du ministère de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé, ont les études; qu'ils prennent les décisions, dit M. LaSalle.

"Nous avons là deux ministères qui ont les outils de développement économique et ils ne collaborent pas. Je vais les sommer de rendre leur décision avant les élections provinciales. Je déplore l'électoratisme qui se fait sur le dos de la population d'une région si défavorisée. Il y a des choses, comme le débat sur la langue, qu'il faut "départisaner".

M. LaSalle se dit confiant de connaître des succès électoraux dans l'Est de la province. Pour ce fédéraliste "conditionnel", le Québec a besoin de l'UN pour combler le vacuum politique qu'il dit avoir décelé au lendemain du référendum.

Un de ses thèmes électoraux pourrait bien être "L'égalité à tout prix", et non pas "L'égalité ou l'indépendance", comme l'avait proclamé M. Daniel Johnson, le dernier chef unioniste à occuper le poste de premier ministre. "Un parti a déjà pris l'indépendance, laissez-le l'entendre, le sourire en coin. Nous avons fait un trait de plume là-dessus".

Après 13 années comme député du comté de Joliette sous l'étiquette du parti conservateur, comment envisage-t-il la bataille qu'il lui faudra livrer pour devenir un député provincial? "J'ai gagné mes élections à contre-courant. Ce ne devrait pas être plus difficile de gagner en me présentant pour l'UN que ce l'était de remporter la victoire sous la bannière du parti conservateur, au Québec".

PHOTO S.L.R. EST EN SUPER-VENTE d'accessoires photographiques

OBJECTIFS VIVITAR

28-85 F2.8	296 ⁸¹
24-48 série 1 F3.8	308 ⁸¹
28 mm F2.8	93 ⁸¹
35 mm F2.8	88 ⁸¹
135 mm F2.8	93 ⁸¹
200 mm F3.5	121 ⁸¹
300 mm F5.6	181 ⁸¹
75-205 F3.8 macro	242 ⁸¹
80-200 F4.5	165 ⁸¹
Doubleur Vivitar	38 ⁸¹

10% SUR PAPIER ILFORD

20% SUR ETUI

FLASHES ELECTRONIQUES

Braun 320 BVC	69 ⁸¹
Hanimex TZ-1	44 ⁸¹
Hanimex TS-855	66 ⁸¹
Sunpack MX-114	14 ⁸¹
Braun 200 BC	21 ⁸¹
Vivitar 215	28 ⁸¹
Vivitar 2500	76 ⁸¹
Vivitar 283 avec porte-filtres	104 ⁸¹
Vivitar 285	129 ⁸¹
Chargeur 15 Vivitar	76 ⁸¹

FILM FUJICHROME
135-36—Développement inclus
pour diapositives 100 ASA **6⁶⁵**

NOUS DONNONS NOS PRIX PAR TELEPHONE: 522-3811 et 871-0542



OBJECTIFS SIGMA

28 mm F2.8 macro	86 ⁸¹
135 mm F2.8	67 ⁸¹
39-80 F3.5 macro	169 ⁸¹
100-200 F4.5 macro	149 ⁸¹
75-250 F4.5 macro	246 ⁸¹

Le prix comprend l'étui.

PROJECTEUR DIAPOSITIVES
SAWYER'S 670AF

169⁸¹

TREPIEDS VIVITAR

904	35 ⁸¹
911	46 ⁸¹
914	59 ⁸¹
Déclencheur souple Vivitar	4 ⁸¹

FILTRES VIVITAR 30%

Exemple: SK 49mm. Courant 5.95 — 30% = 4.16
Polarisant 49mm. Courant 10.95 — 30% = 7.66
Close-up 49mm. Courant 24.95 — 30% = 17.46

Editeur 8 et super 8	54 ⁸¹	Bobine 400 pi	1 ¹⁶
Bobine 200 pi	.67	Colleuse Kodak	15 ⁸¹

POSEMETRES VIVITAR

45 CDS	40 ⁸¹
35 sélénium	24 ⁸¹
24 CDS	29 ⁸¹

et plusieurs autres prix spéciaux en magasin

DE TOUT POUR LA PHOTO

Carrefour
Les Saules
Québec
871-0542

555, boul.
Charest est
Québec
522-3811

DOLLARS du Carnaval



La quatrième série des DOLLARS DU CARNAVAL est maintenant disponible. Ces pièces sont frappées à l'effigie du Bonhomme des carnivals de 1964, 1965 et 1966. Chacun de ces dollars est garanti par la Ville de Québec et possède la même valeur nominale qu'un dollar ordinaire lors de toute transaction commerciale effectuée dans la limite des sept dates, jusqu'au 22 février soit une semaine après la date de clôture des activités carnavalesques.

Complétez votre collection et revivez en souvenir les merveilleux moments qu'évoque chacune des effigies du bonhomme.

Procurez-vous chacune de ces trois pièces en vente dans les banques, les caisses populaires et dans les kiosques de souvenirs du carnaval.

des pièces précieuses

Grande-Rivière

Laboratoire de pêche toujours inoccupé

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil
MATANE — Faut-il avoir été inauguré, le laboratoire de technologie de la capture, à Grande-Rivière, dont la construction au coût de \$1,3 million est terminée depuis décembre, demeure complètement inutilisée pour l'instant.

C'est la constatation rapportée, hier, par l'Institut des pêches qui loge à proximité de ce nouveau laboratoire rattaché à la Direction générale des pêches maritimes (DGPM).

Un porte-parole de l'institution, M. Richard Loiselle, précise que l'Institut ne se servira pas directement de ces nouvelles installations.

"Cependant, ajoute-t-il, notre fonctionnement est également retardé parce que nos étudiants et nos spécialistes pourraient travailler avec les utilisateurs de ce laboratoire."

Or, les principaux utilisateurs ne sont toujours pas connus: le recrutement de l'ingénieur responsable des laboratoires et de trois biologistes n'est pas terminé. Ces nominations ne sauraient tarder, a indiqué récemment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'inauguration pourrait être effectuée tout de même, indique l'Institut de Grande-Rivière, puisque des techniciens des engins de pêche

de la DGPM sont déjà en poste. "Actuellement, les techniciens se servent des anciens laboratoires. Il pourrait abriter deux fois plus d'ouvrage avec les nouveaux locaux, poursuit M. Loiselle."

"Lorsque le ministre québécois des Pêcheries, M. Jean Garon, a rendu visite à l'Institut, vendredi dernier, pour le lancement d'un ouvrage sur les engins de pêche, nous avons cru qu'il en profiterait pour inaugurer les locaux. Pour l'industrie de la pêche, l'inauguration doit se faire le plus rapidement possible."

Retards et rumeurs

Les intervenants de cette région de la baie des Chaleurs, dont le chef-

lieu est Chandler, s'inquiètent de ce retard et des délais qu'affichent, en général, le dossier de la décentralisation de la DGPM. Vendredi, le ministre Garon a rappelé que des problèmes de recrutement ont ralenti "le rythme d'occupation des postes autorisés".

M. Garon a précisé qu'il est toujours question que Grande-Rivière accueille 22 postes de la DGPM, 14 postes sont déjà occupés; le recrutement des huit autres postes se terminerait d'ici deux mois; un bassin d'essai des engins de pêche sera construit, tel que le prévoit le plan quinquennal, au coût de \$1,9 million. Les inquiétudes des gens de la

région demeurent. Tout d'abord, indique M. Loiselle, des rumeurs veulent que le poste de coordonnateur de la technologie (un des 22 postes promis) se retrouve à Gaspé. Or, "ce poste doit être rattaché aux nouveaux laboratoires de Grande-Rivière, sinon le coordonnateur ne serait pas au même endroit que son personnel".

De plus, le ministre n'a pas précisé quand le feu vert serait accordé pour la préparation des plans et devis du bassin d'expérimentation des engins de pêche. Un porte-parole du ministre Garon indique qu'il est trop tôt pour savoir si des sommes seront affectées à cette fin lors du prochain budget. Il croit que le dossier ne traitera pas, mais qu'il faut tenir compte des priorités.

"Ce fut une opération pour rassurer les gens, commente prudemment l'Institut des pêches. Ce pourrait être des promesses simplement."

Intriguée de n'avoir pas été invitée à rencontrer M. Garon, la Commission de développement économique de la région Port-Daniel—Percé a une opinion plus tranchée.

"Nous ne voulons pas d'opération de charme, précise le président de l'organisme, M. Eugène Bouchard. C'est beau de rassurer les gens, mais le gouvernement doit placer l'argent sur le plancher."

Pour la commission, la formation et la recherche en pêcheries sont des dossiers prioritaires. "Le gouvernement doit accorder ce qui a été promis à Grande-Rivière, dit en substance la commission. "Nous jugeons le gouvernement sur le sérieux de ses actes et de ses annonces."



En visite dans la région aujourd'hui, le ministre Garon aura peut-être une réponse à donner au sujet de Grande-Rivière.

Rimouski

Un groupement de 21 organismes se voit refuser une subvention

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil
RIMOUSKI — Le groupement des organismes communautaires et culturels de Rimouski (ROCCR) ne serait pas au bout de ses peines quant aux possibilités d'obtenir une subvention de la ville de Rimouski.

La séance du conseil municipal de Rimouski s'est terminée abruptement lundi soir dernier, au cours de la période des questions, alors que le maire Philippe Michaud et les conseillers municipaux ont quitté la salle sous le flot de questions de membres du ROCCR. Il y avait à ce moment-là

plus d'une centaine de citoyens dans la salle du conseil, dont environ 80 membres du ROCCR.

Pour rappeler brièvement les faits, le ROCCR fut fondé à l'automne de 1978. De 5 qu'ils étaient au début, les organismes membres sont passés à 21 et représentent environ 1.250 membres. Ces organismes gèrent en commun et se partagent les locaux de l'ancien Institut de marine, acquis en septembre 1979.

On se souvient que cette acquisition ne s'est pas faite sans heurts, puisque les autorités municipales auraient alors préféré acquiescer cet édifice.

Selon M. Armand Gagnon, un des cinq coprésidents du ROCCR, l'organisme a réussi à gérer l'édifice sans subventions, avec un budget de l'ordre de \$140.000, leur seul déficit étant le montant de la taxe municipale, qui s'élève à environ \$18.000.

A maintes reprises, de dire M. Gagnon, le ROCCR s'est adressé aux autorités municipales pour obtenir une subvention dans le cadre de la politique d'aide aux organismes socio-culturels que la ville s'est donnée.

Plus précisément, de dire M. Gagnon, c'est au mois d'août dernier que le ROCCR s'est adressé aux autorités municipales pour connaître les critères d'éligibilité à ces subventions.

Quatre mois plus tard, soit le 11 novembre 1980, le directeur des loisirs de la ville, M. Luc Boucher, adressait une lettre au ROCCR, dans laquelle il fournissait ces critères d'éligibilité, en précisant cependant que cette politique d'aide s'adresse à des groupes ou organismes composés d'individus et non à des organismes composés de groupes.

Une telle précision rend évidemment le ROCCR inéligible mais, ajoute M. Gagnon, nous avons appris cependant qu'un autre organisme composé de groupes comme le ROCCR, soit le comité des spectacles de la ville de Rimouski, a obtenu une subvention municipale.

Dans ces conditions, dit M. Gagnon, on ne peut que considérer comme discriminatoire le refus qui nous est constamment opposé, et c'est pourquoi nous avons voulu poser des questions au conseil municipal, lors de l'assemblée de lundi soir dernier.

A ces questions, le maire Michaud aurait répondu que dans le cas cité, il s'agissait d'une subvention de \$3.000 seulement, et que d'autre part, la ville est libre de donner à qui elle veut. Insatisfaits, les membres du ROCCR auraient voulu pousser plus avant la compréhension de cette logique administrative, mais c'est alors que le maire et les conseillers auraient quitté la salle du conseil.

Etant donné, conclut le coprésident, que nous considérons cette attitude discriminatoire, nous envisageons en premier lieu d'exercer un recours auprès de la Commission des droits de l'homme, mais nous songeons également à d'autres recours.

Rappelons qu'à l'automne dernier, le ROCCR avait soumis à la Commission municipale du Québec cette question concernant le paiement de la taxe foncière municipale. Dans son récent jugement, la commission municipale rejetait purement et simplement le point de vue de ROCCR.

Ce jugement, dit un représentant de l'organisme, nous indique que le ROCCR est considéré comme n'importe

Baisse de la criminalité, à Rimouski

par Lucien LATULIPPE

Le taux de criminalité a baissé en 1980 dans la ville de Rimouski par rapport à l'année précédente. C'est ce que révèlent les chiffres fournis au SOLEIL, mardi, par le directeur de police Hector O'Neill.

Cette baisse est particulièrement notable dans six catégories. De 181 en 1979, les vols de bicyclettes sont passés à 114 en 1980, soit une diminution de 37 pour 100. Les vols à l'étalage ont été de 87 en 1980 (129 en 1979), une diminution de 33 pour 100.

La fraude est passée de 87 plaintes en 1979 à 30 en 1980, la baisse la plus importante, soit 66 pour 100.

Dans le domaine du vandalisme, il y a eu 132 plaintes en 1979 et 97 en 1980, soit une baisse de 27 pour 100.

En 1979, Rimouski avait enregistré 1.652 accidents et elle en déplorait 1.428 en 1980, soit une diminution de 14 pour 100.

Dans le domaine des délits de fuite, le nombre de plaintes était de 41 en 1979 et il a été de 29 en 1980, soit une baisse de 29 pour 100.

Par contre, en 1980, il y a eu plus de morts sur la rue, soit cinq en 1980 par rapport à trois en 1979. Les blessés étaient au nombre de 262 en 1979 et ils ont été de 261 en 1981.

En faisant part de cet heureux résultat, hier, M. O'Neill a déclaré qu'il fallait attribuer à la prévention sévère qui est appliquée dans Rimouski.

Pour illustrer ses paroles, le directeur de police a dit: "Après 1h de la nuit, les policiers arrêtent tout ce qui bouge dans Rimouski." Ainsi voulait-il mentionner que les vérifications étaient des plus nombreuses.

Condamné à 5 mois de prison

Daniel Bernier, âgé de 20 ans, membre du groupe de motards Les Missiles, de Haute-Rive, a été condamné à cinq mois de prison par le juge Louis Carrier, au palais de justice de Baie-Comeau.

Cette sentence lui a été imposée pour un vol avec effraction commis dans un chalet de Les Buissons. Elle s'ajoute aux deux mois et demi de détention préventive imposée à l'accusé.

La cour a de plus imposé une sentence de cinq mois, à purger concurremment à la première, pour deux autres vols que le prévenu avait reconnu avoir commis comme celui à Les Buissons.

Ross, de Pointe-aux-Outardes, dans le comté de Saguenay, a été envoyé aux assises pour y subir son procès pour négligence criminelle. Les assises doivent débiter le 9 février prochain.

Cette accusation fait suite à l'accident de la route qui a coûté la vie à Michel Hovington, âgé de 18 ans, de Pointe-aux-Outardes. La tragédie s'était déroulée à cet endroit, le 1er janvier 1980, vers 6h50 du matin.

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 23, 24 et le dimanche 25 janvier
• la terrine du chât en gelée
• le velouté à la romaine
• le filet mignon et les crevettes
• d'Europe, file croûte
• choux de Bruxelles au beurre noisette
• tomates San Francisco
• la torte au fromage
• la tarte
Le tout \$13.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

Pensée du jour
"Dieu n'avait fait que l'eau, l'homme a fait le vin!"
(V. Hugo)
LE RESTAURANT LA SAUVAGERIE
de Jean-Claude
839-7914

VENTE APRÈS INVENTAIRE

se terminant le samedi 31 janvier

\$100 de rabais

Sur paletots, complets, ensembles de vestons sport et pantalons de marques réputées.

Tailles: court, régulier, grand et corpulent. Grandeurs: 36 à 50

Rabais de 20% à 50% sur la mercerie



BOUTIQUE MASCULINE

3195, CHEMIN STE-FOY - STE-FOY

656-9508

VENTE ANNUELLE

LA SEULE ET UNIQUE VENTE DE L'ANNÉE

JUSQU'AU 31 JANVIER

30% à 50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

A notre SALON DU MEUBLE, vous trouverez tous les éléments nécessaires au confort et à la beauté d'une maison.

• TOUTES LES GRANDES MARQUES

• SERVICE DE DÉCORATION • ASSORTIMENT COMPLET DE TAPIS

HEURES D'OUVERTURE:

Tous les jours, 9h. a.m. à 5h.30 p.m.
Jeudi et vendredi, 9h. a.m. à 9h. p.m.
Samedi de 9h. a.m. à 5h. p.m.

Facilités de stationnement



La Signature de Haute Qualité

robert lessard inc

2065, BOULEVARD CHAREST OUEST, QUÉBEC 12, P.Q.
ANGLE GRAHAM-BELL - 527-7323

Super Spéciaux de Janvier

Texas Instruments

IMPRIMANTES

PC-100-C pour TI-58

58C et 59

Rég.: 260.99

249.99

SPECIAUX SUR ENSEMBLES

TI-58C

avec imprimante

PC-100-C

Rég.: 429.99

389.99

TI-59

avec imprimante

PC-100-C

Rég.: 659.99

599.99

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX SUR

CALCULATRICES HEWLETT - PACKARD

CALCULATRICES PROGRAMMABLES

TI-58C

a mémoire

permanente

TI-59

a cartes

magnétiques

159.99

144.99

389.99

369.99

AUTRES SPECIAUX SUR PROGRAMMABLES

TEXAS INSTRUMENTS

TI-57 50 pas de programmes

79.99

74.99

TI-55 32 pas de programmes

59.99

54.99

TI- MBA "Financière programmable"

99.99

89.99

TI- PROGRAMMER "conversion hexadécimale"

34.99

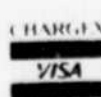
79.99

COMPUTCENTRE

Dépositaire autorisé: HEWLETT-PACKARD - TEXAS INSTRUMENT - APPLE - CANON - CASIO - NATIONAL - SEMICONDUCTOR - TOSHIBA

PLACE LAURIER (mail est, 2e étage)

(418) 653-5150



Chèques acceptés

Québec-Téléphone investira \$8 millions à Sainte-Marie

Par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — D'ici mars 1982, la compagnie Québec-Téléphone consacrera pas moins de \$8 millions à l'amélioration de ses services dans la région de Ville Sainte-Marie de Beauce.

C'est ce qu'a affirmé, hier, au SOLEIL, M. Jean-Marc Labbé, gérant commercial de Québec-Téléphone pour le district de Sainte-Marie de Beauce, en précisant qu'il s'agissait des projets suivants:

— remplacement de l'auto-commutateur actuel au "central" de Sainte-Marie;

— réaménagement des équipements perfectionnés dans la bâtisse du "central" de Sainte-Marie;

— aménagement de nouveaux bureaux au centre de services qui se situe dans le parc industriel de Ville Sainte-Marie.

"Pour l'exécution des travaux, ajouta M. Jean-Marc Labbé, il faudra

le déplacement de 25 personnes venant de l'extérieur du secteur de Sainte-Marie".

L'auto-commutateur

Ce sera à compter du mois d'avril prochain, que débiteront les travaux pour le remplacement de l'auto-commutateur actuel au "central", dont la bâtisse se situe sur le boulevard Vachon, à Ville Sainte-Marie de Beauce.

Comme l'a expliqué M. Labbé, "l'auto-commutateur actuel qui fonctionne de manière électromécanique sera remplacé par un auto-commutateur numérique à commandes programmées par un ordinateur central."

"Il est évident, a-t-il dit, que cette amélioration apportera des changements aux services réguliers des abonnés, le service interurbain, le remplacement des standards téléphoniques au moyen d'un écran cathodique et d'un clavier (position

TOP), sans oublier les équipements d'énergie nécessaires".

Équipements perfectionnés

Aussi, on procédera à des travaux de réaménagements des équipements perfectionnés dans la bâtisse du "central" et s'il n'y a pas de retard dans l'échéancier prévu pour la réalisation de ces travaux ils seront complétés à la fin du mois de février.

Il s'agit de quatre importantes modifications soient:

— le changement de groupe électrogène (moteur diesel) dont la puissance de la génératrice passera de 100 kilowatts à 270 kilowatts;

— on modifiera le système de climatisation;

— l'aménagement intérieur et extérieur de la bâtisse du "central" sur le boulevard Vachon, à Ville

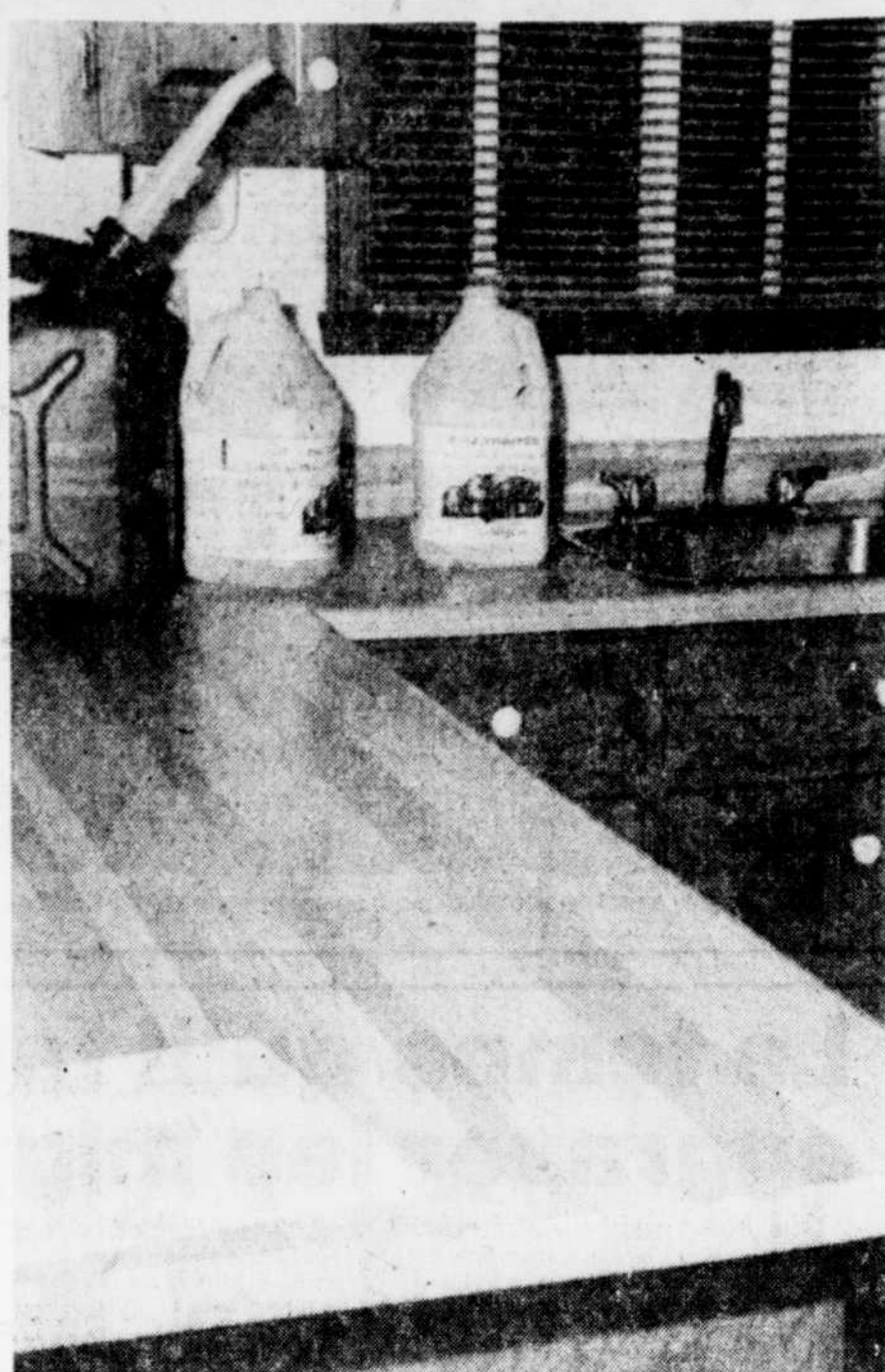
Sainte-Marie, par l'installation de nouvelles fenêtres et de nouveaux bureaux pour les téléphonistes;

— le changement du système électrique de la bâtisse du "central".

Centre de services

Dans la bâtisse du centre de services qui se situe dans le parc industriel de Ville Sainte-Marie de Beauce, on procédera à l'aménagement de nouveaux bureaux sur une superficie de plancher de 1.000 pieds carrés.

Ceci, dans le but de faire place aux quelque 30 employés du bureau des études techniques, qui actuellement sont logés dans la bâtisse du "central" sur le boulevard Vachon, et qu'à compter du mois de mars, devront faire place aux quinze (15) employés spécialisés en marketing.



Les robinets devaient recommencer à couler ce matin

Les cols bleus de Black-Lake n'ont pu avoir la parité avec les mineurs

par Fortunat MARCOUX

BLACK-LAKE — Les 10 employés municipaux de Black-Lake sont retournés au travail, cette semaine, après une grève de cinq semaines, sans avoir réussi à conserver la parité salariale avec les travailleurs de l'amiante de la Société Asbestos Ltd.

Les "cols bleus" gagneront un salaire de base horaire de \$9,55 à comp-

ter du 1er mars 1981 en comparaison de \$9,68 pour les mineurs. Cet écart sera porté à \$0,25 en mars 1982. De plus, pendant la durée de l'entente, les travailleurs de la ville ne recevront aucune prime d'enrichissement contrairement aux employés miniers qui toucheront des hausses additionnelles de \$0,19 l'heure en 1981 et de \$0,33 en 1982.

D'une durée de trois ans, le con-

trat prévoit la même formule d'indexation trimestrielle du revenu que celle obtenue par les mineurs. Pour la période s'étendant depuis mars à la fin de décembre 1980, chaque employé obtiendra un montant forfaitaire d'environ \$820. Du 19 janvier au 28 février 1981, le salaire de base sera haussé à \$9,42 l'heure. A la fin du dernier contrat, il était de \$8,38.

La maire, Mme Thérèse Deslongchamps-Mercier, avait prévenu les grévistes que la municipalité n'avait plus les moyens financiers de leur offrir des salaires équivalents à ceux payés par les compagnies minières.

"D'ores et déjà, le syndicat devra se comparer à d'autres corporations municipales et non plus au secteur minier", a-t-elle conclu.

Sainte-Croix a vécu un 2e jour sans eau

par Anne-Marie VOISARD

SAINTE-CROIX — Pour la deuxième journée consécutive, le village de Sainte-Croix de Lotbinière a été paralysé, hier, par suite du manque d'eau. On s'attendait toutefois à ce que les robinets se remettent graduellement à couler aujourd'hui.

Cette panne, la deuxième en l'espace de deux mois, affecte l'ensemble des 1.600 ou 1.700 citoyens de Sainte-Croix, sans compter les nombreux étudiants et travailleurs qui viennent chaque jour des paroisses environnantes.

L'école polyvalente Pamphile-Lemay et l'école élémentaire La Mennais, qui regroupent quelque 1.500 élèves, sont encore demeurées fermées, hier. Il en est de même de la Fonderie Sainte-Croix, l'une des deux plus importantes entreprises de la municipalité. Environ 200 travailleurs se sont trouvés en congé forcé. Seuls les employés de bureaux ont pu rester au poste.

Ironie du sort

Les Industries de la Rive-Sud (mieux connues sous le nom de South Shore), manufacture de meubles propriété du maire Guy Laflamme, ont réussi malgré tout à garder leur monde au travail. C'est le puits de la maison incendiée dans la

nuit de dimanche à lundi qui est devenu source d'approvisionnement. Ironie du sort, cette même maison, également propriété du maire, est cause de la pénurie d'eau qui affecte tout le village de Sainte-Croix. C'est en voulant la sauver des flammes que les pompiers ont fait baisser à un niveau trop bas les réservoirs d'eau de la municipalité.

Le maire suppléant, M. Gilles Castonguay, précise cependant que le niveau de l'eau dans les réservoirs était déjà bas. Il y a eu aussi cette panne d'électricité qui a arrêté le travail des pompes pendant quelques heures. Depuis deux jours, ces pompes vont chercher l'eau directement dans la rivière Petit Saut, au village, pour la repousser dans un lac creusé au niveau du deuxième rang. Ce lac, dont on a réussi à faire remonter le niveau d'eau, est au point de départ du réseau d'aqueduc.

D'après les vérifications faites en fin de journée hier, on s'attendait de pouvoir redonner l'eau à compter de 7h ce matin. Le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Bernard Lepage, recommandait cependant une extrême prudence, de façon à éviter qu'on ne soit à nouveau obligé de fermer les robinets en dehors des heures de repas. A moins d'imprévu, les écoles, la fonderie et les divers commerces devaient aussi reprendre les activités aujourd'hui.

PHOTO S.L.R. EST EN SUPER-VENTE d'accessoires photographiques

OBJECTIFS VIVITAR

28-85 F2.8	296 ⁸¹
24-48 série 1 F3.8	308 ⁸¹
28 mm F2.8	93 ⁸¹
35 mm F2.8	88 ⁸¹
135 mm F2.8	93 ⁸¹
200 mm F3.5	121 ⁸¹
300 mm F5.6	181 ⁸¹
75-205 F3.8 macro	242 ⁸¹
80-200 F4.5	165 ⁸¹
Doubleur Vivitar	38 ⁸¹

10% SUR PAPIER ILFORD

20% SUR ÉTUI

FLASHES ELECTRONIQUES

Braun 320 BVC	69 ⁸¹
Hanimex TZ-1	44 ⁸¹
Hanimex TS-855	66 ⁸¹
Sunpack MX-114	14 ⁸¹
Braun 200 BC	21 ⁸¹
Vivitar 215	28 ⁸¹
Vivitar 2500	76 ⁸¹
Vivitar 283 avec porte-filtres	104 ⁸¹
Vivitar 285	129 ⁸¹
Chargeur 15 Vivitar	76 ⁸¹

FILM FUJICHROME 135-36—Développement inclus pour diapositives 100 ASA 6⁶⁵

OBJECTIFS SIGMA

28 mm F2.8 macro	86 ⁸¹
135 mm F2.8	67 ⁸¹
39-80 F3.5 macro	169 ⁸¹
100-200 F4.5 macro	149 ⁸¹
75-250 F4.5 macro	246 ⁸¹

Le prix comprend l'étui.

PROJECTEUR DIAPOSITIVES SAWYER'S 670AF 169⁸¹

TREPIEDS VIVITAR

904	35 ⁸¹
911	46 ⁸¹
914	59 ⁸¹
Déclencheur souple Vivitar	4 ⁸¹

FILTRES VIVITAR 30%

Exemple: SK 49mm. Courant 5.95 — 30% = 4.16
Polarisant 49mm. Courant 10.95 — 30% = 7.66
Close-up 49mm. Courant 24.95 — 30% = 17.46

Editeur 8 et super 8	54 ⁸¹	Bobine 400 pi	1 ¹⁶
Bobine 200 pi	.67	Colleuse Kodak	15 ⁸¹

POSEMETRES VIVITAR

45 CDS	40 ⁸¹
35 sélénium	24 ⁸¹
24 CDS	29 ⁸¹

et plusieurs autres prix spéciaux en magasin

NOUS DONNONS NOS PRIX PAR TELEPHONE: 522-3811 et 871-0542



DE TOUT POUR LA PHOTO

Carrefour
Les Saules
Québec
871-0542

555, boul.
Charest est
Québec
522-3811

DOLLARS du Carnaval



La quatrième série des DOLLARS DU CARNAVAL est maintenant disponible. Ces pièces sont frappées à l'effigie du Bonhomme des carnivals de 1964, 1965 et 1966. Chacun de ces dollars est garanti par la Ville de Québec et possède la même valeur nominale qu'un dollar ordinaire lors de toute transaction commerciale effectuée dans la limite des sept dates, jusqu'au 22 février soit une semaine après la date de clôture des activités carnavalesques.

Complétez votre collection et revivez en souvenir les merveilleux moments qu'évoque chacune des effigies du bonhomme.

Procurez-vous chacune de ces trois pièces en vente dans les banques, les caisses populaires et dans les kiosques de souvenirs du carnaval.

des pièces précieuses



En attendant la réparation ou l'agrandissement, le quai a été protégé temporairement par l'enrochement

Quai de Pointe-au-Pic: agrandissement à l'étude

par Denis GAUTHIER
(Collaboration spéciale)

POINTE-AU-PIC — Le député de Charlevoix et ministre d'État à la petite entreprise, M. Charles Lapointe, se montre fort prudent dans ses déclarations concernant le projet d'agrandissement du quai de Pointe-au-Pic.

Répondant aux questions du représentant du SOLEIL, à savoir si l'on pouvait s'attendre prochainement à de nouveaux développements dans ce dossier, il s'est contenté de répondre "que les

choses suivraient leur cours", en ajoutant qu'il avait l'assurance du ministère des Travaux publics que le contrat pour les réparations de l'infrastructure ne sera pas accordé sans qu'il en soit avisé au préalable.

Ce ministère a demandé en décembre dernier des soumissions pour réparer le quai de façon définitive. Des dégâts considérables ont été causés lors d'une tempête à l'automne 1979. En guise de mesures temporaires, on avait procédé à de l'en-

rochement, mais on parlait maintenant de réparations de nature permanente. Les travaux sont évalués à \$1,5 million.

M. Lapointe estime que le ministère dispose d'une période de 30 jours, après l'ouverture des soumissions, pour octroyer le contrat. Cette échéance arriverait aux environs du 20 janvier. Par la suite, on peut exiger que les travaux ne s'amorcent pas avant une autre période de 30 jours. On aurait donc, en principe, jusqu'à la fin de février pour prendre une décision concernant l'agrandissement.

Des études se poursuivraient pour l'élaboration des plans d'un projet d'agrandissement. Parallèlement, on discuterait toujours avec d'éventuels uti-

lisateurs, comme Donohue, les entreprises d'extraction et de transformation de la silice de Saint-Urbain, le groupe Desgagné, etc., pour connaître leur intention concernant cette infrastructure portuaire une fois agrandie. "Le Conseil du trésor exige des entrées d'argent annuelles équivalentes à 10 pour 100 du coût des travaux pour débloquer des crédits", explique le député ministre.

Le groupe Desgagné, pour sa part, est prêt à garantir la manutention d'environ 250.000 tonnes de fret annuellement. "Dans nos grosses années, en 1974, on a manutentionné jusqu'à 125.000 tonnes par Pointe-au-Pic et on embauchait environ 75 débardeurs. Maintenant, on parle de 100 emplois", déclarait dernièrement le président

du groupe, M. Yvan Desgagné, en expliquant que la firme qu'il dirige vient d'obtenir le contrat de la Donohue Saint-Félicien pour ses exportations outre-mer.

Le groupe Desgagné s'apprête à déménager son siège social dans l'édifice Saint-Laurent, sur la Grande-Allée, à Québec. Les locaux qu'il utilise actuellement, soit Place Roland, à Pointe-au-Pic, sont situés à quelques mètres du quai. Ils demeureront vacants. M. Desgagné a révélé qu'il n'envisageait pas, pour l'instant, la vente de l'édifice. Du moins, d'ici le mois de mars. Si l'on a pris une décision favorable pour l'agrandissement du quai, l'entreprise conservera les locaux et y aménagera des bureaux. Si la décision est négative, alors on mettra Place Roland en vente.

Ville Saint-Joseph

2 policiers intentent une action de \$24,380

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Une action en réclamation de salaires au montant total de \$24.380 a été intentée en cour supérieure du district de Beauce par les policiers Louis Gilbert et René Carboneau, à l'endroit de leur ex-employeur, la ville de Saint-Joseph de Beauce.

Cette réclamation de salaires au montant de \$12.720 par le policier Louis Gilbert et \$11.660 par le policier René Carboneau représente les salaires perdus par ces deux policiers, soit à partir de leur mise à pied jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un nouvel emploi.

Actuellement, Louis Gilbert fait partie du corps policier de Ville Saint-Georges et René Carboneau occupe une fonction identique à Charny.

On rappelle que les policiers Louis Gilbert et René Carboneau ont été remerciés de leurs services, en décembre 1979, suite à une décision des autorités municipales de Ville Saint-Joseph de Beauce de ne pas renouveler la convention collective de ses policiers municipaux.

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Joseph, le maire Nicolas Cliche a affirmé, hier, au SOLEIL, "que s'il n'en dépend de lui, le conseil municipal de Ville Saint-Joseph va se défendre et contester cette action".

Soulignant qu'à l'époque, il ne siégeait pas au conseil municipal de Ville Saint-Joseph, le maire Nicolas Cliche fit remarquer qu'il a été in-

formé "qu'une opinion légale avait été demandée au procureur de la ville, Me Richard Cliche, à savoir si l'on pouvait mettre à pied ces policiers".

Selon les renseignements obtenus de cette consultation "un corps de police municipal pouvait être constitué que d'un seul policier, en l'occurrence le chef Jean-Guy Thériault".

La mise à pied des policiers Gilbert et Carboneau a été faite, mais des juillet dernier, la Commission de police du Québec avisait la ville de Saint-Joseph de Beauce qu'elle n'avait pas le droit de réduire son effectif policier sans y être autorisée par le gouvernement, tel que le stipule le deuxième alinéa de l'article 64 de la loi de police du Québec.

Aujourd'hui, la ville de Saint-Joseph de Beauce n'a plus de corps de police, suite à la démission du chef Jean-Guy Thériault, en décembre dernier.

Enquêteur

On a aussi appris que tout dernièrement, M. Yvon Lapointe, enquêteur de la Commission de police du Québec, a rencontré le secrétaire municipal de Ville Saint-Joseph, M. Jacques Giguère, et se fit remettre tous les documents qui constituaient le corps policier municipal de Ville Saint-Joseph, à savoir: le ou les règlements constituant le corps de police, les formules d'embauche des policiers, les lettres de renvoi des policiers Louis Giguère et René Carboneau ainsi que la lettre de démission du chef Jean-Guy Thériault.

Il apparaît que de telles vérifications sont faites à plusieurs endroits du Québec et que la Commission de police du Québec fera connaître d'ici quelques mois sa réponse au conseil municipal de Ville Saint-Joseph à savoir si l'on demandera à Ville Saint-Joseph de Beauce d'avoir ou non son propre corps de police.

Les annonces classées,
un supermarché
de bonnes affaires!

LE SOLEIL
647-3311

VENTE ANNUELLE

LA SEULE ET UNIQUE VENTE DE L'ANNÉE
JUSQU'AU 31 JANVIER

30% à 50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

A notre SALON DU MEUBLE, vous trouverez tous les éléments nécessaires au confort et à la beauté d'une maison.

● TOUTES LES GRANDES MARQUES
● SERVICE DE DECORATION ● ASSORTIMENT COMPLET DE TAPIS

HEURES

D'OUVERTURE:
Tous les jours, 9h.
à 5h.30 p.m.
Jeudi et vendredi,
9h. à 9h. p.m.
Samedi de 9h. à 5h. p.m.

Facilités de
stationnement



La Signature de Haute Qualité

robert lessard inc

2065, BOULEVARD CHAREST OUEST, QUÉBEC 12, P.Q.
ANGLE GRAHAM-BELL - 527-7323

Super
Spéciaux
de Janvier



Texas
Instruments

IMPRIMANTES

PC-100-C pour TI-58
58C et 59

Rég.: 269.99 **249.99**

SPECIAUX SUR ENSEMBLES

TI-58C

avec imprimante

PC-100-C

TI-59

avec imprimante

PC-100-C

Rég.: 429.99 **389.99**

Rég.: 569.99 **599.99**

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX SUR
CALCULATRICES HEWLETT - PACKARD

CALCULATRICES PROGRAMMABLES

TI-58C

à mémoires

permanentes

TI-59

à cartes

magnétiques

159.99 **144.99**

389.99 **369.99**

AUTRES SPECIAUX SUR PROGRAMMABLES TEXAS INSTRUMENTS

TI-57 50 pas de programmes

TI-55 32 pas de programmes

TI- MBA "Financière programmable"

TI- PROGRAMMER "Conversion hexadécimale"

79.99 **74.99**

59.99 **54.99**

99.99 **89.99**

34.99 **29.99**

COMPUCEUTRE

Dépositaire autorisé: HEWLETT-PACKARD - TEXAS INSTRUMENT - APPLE - CANON - CASIO - NATIONAL - SEMICONDUCTOR - TOSHIBA

PLACE LAURIER (mail est, 2e étage)
(418) 653-5150



Chèques acceptés

VENTE APRÈS INVENTAIRE

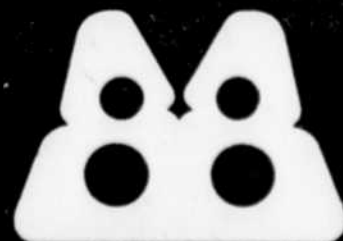
se terminant le samedi 31 janvier

\$100 de rabais

Sur paletots, complets, ensembles de vestons sport et pantalons de marques réputées.

Tailles: court, régulier, grand et corpulent.
Grandeurs: 36 à 50

Rabais de
20% à 50%
sur la mercerie



BOUTIQUE
MASCULINE

3195, CHEMIN STE-FOY - STE-FOY
656-9508

Premier téléthon

THETFORD-MINES — Pour la première fois, la région de l'Amiante participera au téléthon organisé au profit de l'Association de paralysie cérébrale, chapitre de Québec, les 7 et 8 février. Une centaine de personnes travailleront bénévolement sous la présidence d'honneur de l'homme d'affaires thetfordois, M. John Vincent. Les locaux de la caisse populaire de Notre-Dame deviendront le siège social de cette campagne de souscription. Vous avez des dons à offrir? Composez 338-3591.

Hausse de 15 pour 100

VICTORIAVILLE — Les commerçants ou agriculteurs doivent payer 15 pour 100 de plus pour louer des étals au marché municipal de Victoriaville. Les nouveaux taux mensuels de location sont de \$85 pour une table de huit pieds à l'intérieur, et de \$60 pour un étal à l'extérieur.

Trop de vols

THETFORD-MINES — Dans le territoire desservi par la Sûreté du Québec du bureau de Thetford-Mines, le nombre de vols de tous genres a augmenté de 252 en 1980 au regard de 174 en 1979. Le nombre de vols commis avec effraction a presque doublé, atteignant 120 en comparaison de 69 l'année précédente. Ce taux élevé de criminalité serait lié aux difficultés économiques que connaît la région.

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 23, 24 et le dimanche 25 janvier
• la terrine du chef en gelée
• le velouté à la romaine
• le bœuf bourguignon et les crevettes
• d'Europe: Riz créole, chou de Bruxelles au beurre rosé, tomates San Francisco
• la torte au fromage
• café
Le tout \$13.95
27, Ste-Angele, Québec
692-3835

Pensée du jour
"Dieu n'avait fait que l'eau: l'homme a fait le vin!"
(V. Hugo)
RESTAURANT LA SAUVAGERIE
Chrysler
839-7914

Transport en commun

Déblocage dans la négociation

en bref

Tournoi pee wee

SAINT-ROMUALD — Le douzième tournoi provincial de hockey pee wee, organisé par les Chevaliers de Colomb de Saint-Romuald, obtient un autre succès retentissant, cette semaine. 44 équipes de diverses régions sont en lice. Les rencontres sont disputées en soirée, sur la patinoire couverte de la ville de Saint-Romuald, mais le programme sera drôlement plus chargé samedi et dimanche, alors que les compétitions débuteront dès le matin et se poursuivront jusqu'en soirée. Les finales sont prévues pour dimanche: à 15h30 dans la classe "C", à 16h50 ("B"), à 18h10 ("CC") et à 19h30 ("AA").

Tournoi mosquito

LAUZON — Le tournoi provincial mosquito en sera lui aussi à sa douzième présentation, la semaine prochaine, sur la patinoire couverte de la ville de Lauzon. Le comité des jeunes de la Rive-Sud, qui en assure l'organisation, a fait savoir que 1.300 jeunes, regroupés dans 82 équipes, se préparent fébrilement pour ce tournoi, qui se déroulera durant deux fins de semaines, soit du 29 janvier au 1er février et du 5 au 8 février. La dernière journée sera très bien remplie avec la présentation des finales de chaque classe et la remise des trophées aux équipes gagnantes.

Assemblées plus vite expédiées

A l'avenir, les assemblées du conseil municipal de Saint-Nicolas risquent de durer moins longtemps. Seules les dépenses non prévues au budget seront soumises à l'approbation des conseillers. Ainsi en ont décidé le maire et les conseillers à leur assemblée de lundi soir. Sur un budget total de \$2.270.000, ces "imprévus" ne représentent qu'un faible montant de \$62.323. Toutes les autres dépenses, qui sont de l'ordre d'environ \$2.000.000 n'auront donc plus à être étudiées par le conseil autrement que lors de la séance annuelle d'approbation du budget. Précisant que cette façon d'agir est conforme à la loi des cités et villes, le maire Pierre Allard est d'avis qu'on assure ainsi une meilleure gestion des affaires municipales. A son avant-dernière assemblée, le conseil avait dû approuver 158 chèques. Sauf exception, c'est maintenant fini.

Peu de réactions à la taxe d'affaires

La nouvelle taxe d'affaires, dont le taux a été fixé à 1 pour 100 de la valeur locative, suscite fort peu de réactions chez les commerçants de Saint-Nicolas. Un seul commerçant, sur la centaine qu'on avait invités à l'assemblée du conseil municipal, lundi soir, est venu demander des informations. M. Guy Godreau, greffier de la

municipalité, explique cependant que le nouveau taux, appelé à remplacer la taxe fixe des années passées, représente en réalité une diminution de taxes pour 70 pour 100 des commerçants. Seuls les propriétaires dont le chiffre d'affaires est important voient leur compte de taxes augmenter.

Bonne nouvelle

Le conseil municipal de Saint-Nicolas espère tenir enfin la solution au problème d'eau et d'égout des six propriétaires de la rue Moreau.

Cette fois, les égouts seraient pompés vers la route Marie-Victorin. Il en coûterait \$47.028 pour l'ensemble des travaux et des frais. Ceci comprend, en plus des égouts, l'installation d'une conduite d'aqueduc. Ce nouveau projet, préparé par l'ingénieur André Leclerc, assure l'admissibilité au programme de subvention FAIRA (programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout). En vertu de ce programme, le gouvernement québécois paie 75 pour 100 du coût des travaux, ce qui dans le cas présent représente \$35.271.

Le reste, soit \$11.757, devra être absorbé par l'ensemble des six propriétaires. Trois d'entre eux étaient présents à l'assemblée du conseil lundi. A première vue, ils semblaient satisfaits de la proposition.

par Gilles PÉPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — "Si ça veut négocier sérieusement, on peut peut-être passer à travers le dossier dans trois jours." Ce propos a été exprimé au SOLEIL, hier après-midi, par le président du syndicat des chauffeurs d'autobus de la Rive-Sud, M. Benoit Alain, et témoigne, de ce côté tout au moins, un certain optimisme.

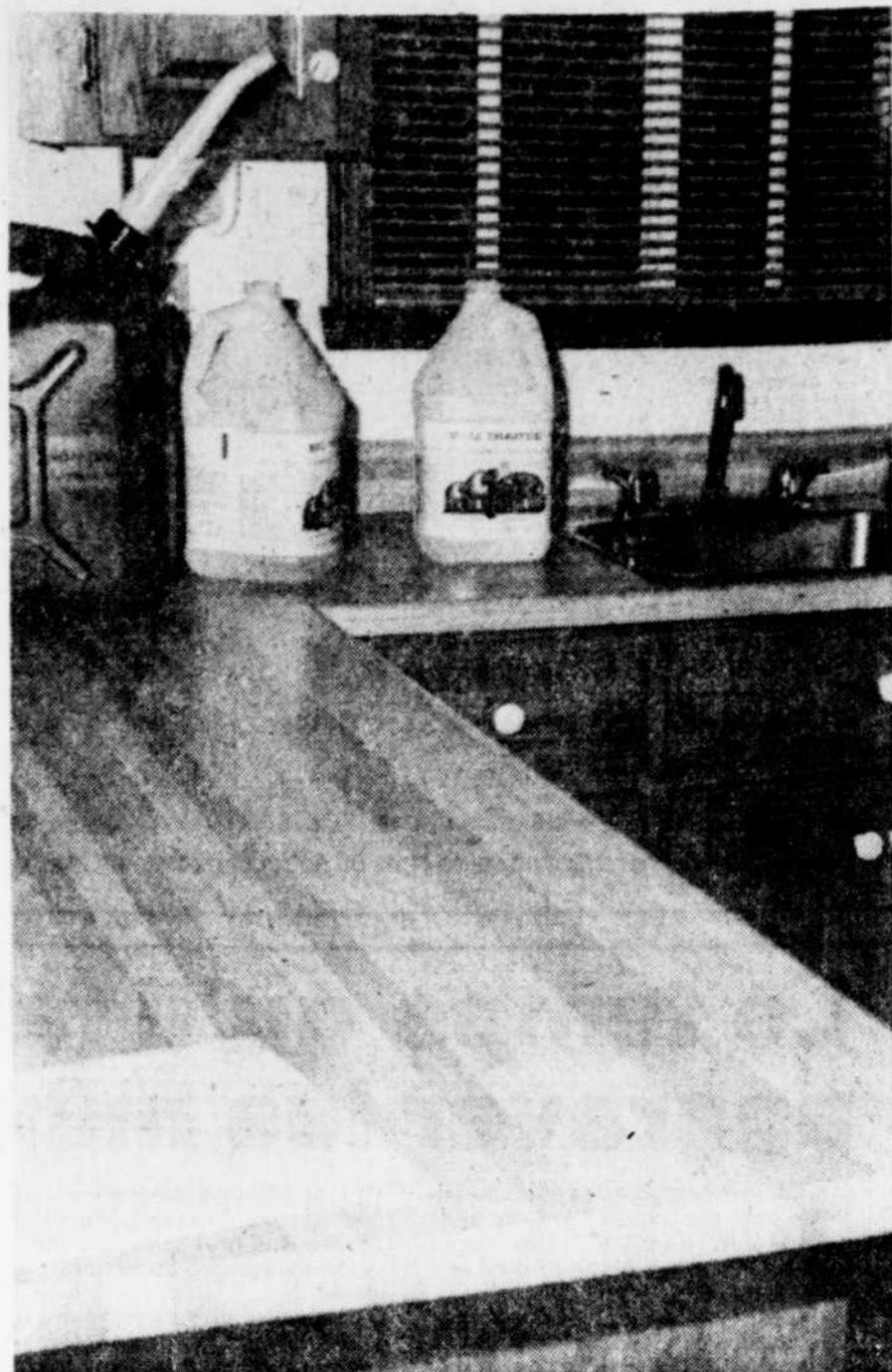
Les négociateurs patronaux et syndicaux se sont rencontrés hier matin au bureau du conciliateur, M. Claude Guimond, mais n'ont apporté rien de neuf, si ce n'est que la partie patronale a annoncé officiellement qu'elle retirait sa demande de conducteurs à temps partiel.

Les négociateurs se sont donné rendez-vous pour mardi prochain et ont réservé tout le reste de la semaine prochaine pour discuter du renouvellement du contrat de travail, expiré depuis le 31 décembre 1979.

C'est donc un véritable déblocage, la partie syndicale se montrant satisfaite, pour l'instant, car sa condition préalable d'éliminer les mots occasionnels et partiels est respectée.

La semaine dernière, le président de la Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec, M. Jean-Marc Lessard, avait lui-même déclaré: "Nous allons faire un autre effort et nous verrons si le syndicat est sérieux."

Depuis le début de la grève des 30 chauffeurs d'autobus, le 2 décembre, les taxis de la Rive-Sud ont doublé leur clientèle. Les prix sont différents de celui du billet d'autobus, évidemment, et les intervenants sont nombreux à réclamer le rétablissement du service le plus vite possible.



Les robinets devaient recommencer à couler ce matin

Sainte-Croix a vécu un 2e jour sans eau

par Anne-Marie VOISARD

SAINTE-CROIX — Pour la deuxième journée consécutive, le village de Sainte-Croix de Lotbinière a été paralysé, hier, par suite du manque d'eau. On s'attendait toutefois à ce que les robinets se remettent graduellement à couler aujourd'hui.

Cette panne, la deuxième en l'espace de deux mois, affecte l'ensemble des 1.600 ou 1.700 citoyens de Sainte-Croix, sans compter les nombreux étudiants et travailleurs qui viennent chaque jour des paroisses environnantes.

L'école polyvalente Pamphile-Lemay et l'école élémentaire La Mennais, qui regroupent quelque 1.500 élèves, sont encore demeurées fermées, hier. Il en est de même de la Fonderie Sainte-Croix, l'une des deux plus importantes entreprises de la municipalité. Environ 200 travailleurs se sont trouvés en congé forcé. Seuls les employés de bureaux ont pu rester au poste.

Ironie du sort

Les Industries de la Rive-Sud (mieux connues sous le nom de South Shore), manufacture de meubles propriété du maire Guy Laflamme, ont réussi malgré tout à garder leur monde au travail. C'est le puits de la maison incendiée dans la nuit de dimanche à lundi qui est de-

venu source d'approvisionnement. Ironie du sort, cette même maison, également propriété du maire, est cause de la pénurie d'eau qui affecte tout le village de Sainte-Croix. C'est en voulant la sauver des flammes que les pompiers ont fait baisser à un niveau trop bas les réservoirs d'eau de la municipalité.

Le maire suppléant, M. Gilles Castonguay, précise cependant que le niveau de l'eau dans les réservoirs était déjà bas. Il y a eu aussi cette panne d'électricité qui a arrêté le travail des pompes pendant quelques heures. Depuis deux jours, ces pompes vont chercher l'eau directement dans la rivière Petit Saut, au village, pour la repousser dans un lac creusé au niveau du deuxième rang. Ce lac, dont on a réussi à faire remonter le niveau d'eau, est au point de départ du réseau d'aqueduc.

D'après les vérifications faites en fin de journée hier, on s'attendait de pouvoir redonner l'eau à compter de 7h ce matin. Le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Bernard Lepage, recommandait cependant une extrême prudence, de façon à éviter qu'on ne soit à nouveau obligé de fermer les robinets en dehors des heures de repas. A moins d'imprévu, les écoles, la fonderie et les divers commerces devaient aussi reprendre les activités aujourd'hui.

PHOTO S.L.R. EST EN SUPER-VENTE d'accessoires photographiques

OBJECTIFS VIVITAR

28-85 F2.8	296 ⁸¹
24-48 série 1 F3.8	308 ⁸¹
28 mm F2.8	93 ⁸¹
35 mm F2.8	88 ⁸¹
135 mm F2.8	93 ⁸¹
200 mm F3.5	121 ⁸¹
300 mm F5.6	181 ⁸¹
75-205 F3.8 macro	242 ⁸¹
80-200 F4.5	165 ⁸¹
Doubleur Vivitar	38 ⁸¹

10% SUR PAPIER ILFORD

20% SUR ÉTUI

FLASHES ELECTRONIQUES

Braun 320 BVC	69 ⁸¹
Hanimex TZ-1	44 ⁸¹
Hanimex TS-855	66 ⁸¹
Sunpack MX-114	14 ⁸¹
Braun 200 BC	21 ⁸¹
Vivitar 215	28 ⁸¹
Vivitar 2500	76 ⁸¹
Vivitar 283 avec porte-filtres	104 ⁸¹
Vivitar 285	129 ⁸¹
Chargeur 15 Vivitar	76 ⁸¹

FILM FUJICHROME
135-36—Développement inclus
pour diapositives 100 ASA **6⁶⁵**

OBJECTIFS SIGMA

28 mm F2.8 macro	86 ⁸¹
135 mm F2.8	67 ⁸¹
39-80 F3.5 macro	169 ⁸¹
100-200 F4.5 macro	149 ⁸¹
75-250 F4.5 macro	246 ⁸¹

Le prix comprend l'étui.

PROJECTEUR DIAPOSITIVES
SAWYER'S 670AF 169⁸¹

TREPIEDS VIVITAR

904	35 ⁸¹
911	46 ⁸¹
914	59 ⁸¹
Déclencheur souple Vivitar	4 ⁸¹

FILTRES VIVITAR 30%

Exemple: SK 49mm. Courant 5.95 — 30% = 4.16
Polarisant 49mm. Courant 10.95 — 30% = 7.66
Close-up 49mm. Courant 24.95 — 30% = 17.46

Editeur 8 et super 8	54 ⁸¹	Bobine 400 pi	1 ¹⁶
Bobine 200 pi	.67	Colleuse Kodak	15 ⁸¹

POSEMETRES VIVITAR

45 CDS	40 ⁸¹
35 sélénium	24 ⁸¹
24 CDS	29 ⁸¹

et plusieurs autres prix spéciaux
en magasin

NOUS DONNONS NOS PRIX PAR TELEPHONE: 522-3811 et 871-0542

PHOTO SLR INC.

DE TOUT POUR LA PHOTO

Carrefour
Les Saules
Québec
871-0542

555, boul.
Charest est
Québec
522-3811

DOLLARS du Carnaval



La quatrième série des DOLLARS DU CARNAVAL est maintenant disponible. Ces pièces sont frappées à l'effigie du Bonhomme des carnivals de 1964, 1965 et 1966. Chacun de ces dollars est garanti par la Ville de Québec et possède la même valeur nominale qu'un dollar ordinaire lors de toute transaction commerciale effectuée dans la limite des sept dollars, jusqu'au 22 février soit une semaine après la date de clôture des activités carnavalesques.

Complétez votre collection et revivez en souvenir les merveilleux moments qu'évoque chacune des effigies du bonhomme.

Procurez-vous chacune de ces trois pièces en vente dans les banques, les caisses populaires et dans les kiosques de souvenirs du carnaval.

des
pièces
précieuses

St-Henri se mobilise en vue du bicentenaire



Le Soleil, Gilles Pepin
La deuxième église de Saint-Henri de Lévis, un temple magnifique, de style gothique, dont la construction remonte à 1879.

par Gilles PEPIN
SAINT-HENRI — Le bicentenaire de la paroisse de Saint-Henri de Lévis sera célébré dignement en 1982. C'est l'objectif d'un comité qui est à l'oeuvre, depuis déjà quelques mois, afin de prévoir dans tous les détails cet événement que l'on veut grandiose.

Le président de ce comité organisateur, M. Gérard-B. Demers, a révélé qu'une vingtaine de sous-comités seront aussi mis sur pied, prochainement, pour l'élaboration et la réalisation d'un programme d'activités fort chargé.

A ce comité d'animation et de coordination, M. Demers est assisté de plusieurs collaborateurs: Mmes Thérèse Cadorette et Rose-Alma Laflamme, à la vice-présidence, M. Raymond Couture, au secrétariat, M. Yvon Bruneau, à la trésorerie, ainsi que M. Gilles Couture et Mme Thérèse Beaudoin qui sont aussi membres du conseil d'administration.

Ce premier comité veut en effet s'adjoindre de nombreux concitoyens intéressés à travailler au sein de divers sous-comités. Ceux-ci s'occuperont par exemple des costumes d'époque, de la préparation d'un livre souvenir, de défilés dans les rues et de plusieurs autres manifestations principalement prévues pour l'été de 1982.

Le comité principal, tout de suite après s'être assuré l'appui du conseil municipal, a trouvé un thème pour ces festivités: "A Saint-Henri, on se réjouit".

La population locale a été invitée à trouver un sigle. Un jury doit choisir incessamment, parmi les réponses reçues, le dessin le plus original et représentatif des fêtes en préparation.

Avant-première

Une avant-première de ces festivités aura lieu probablement à l'automne de cette année. Une messe à l'ancienne serait célébrée, en octobre prochain, pour commémorer la première célébration eucharistique dans le premier temple paroissial.

On sait que cette première église avait été terminée en octobre 1781 et se trouvait précisément à l'endroit où est situé actuellement le cimetière, juste à l'arrière du temple que l'on voit actuellement et dont la construction remonte à 1879.

Historique

Les débuts de la paroisse de Saint-Henri re-



MM. Gilles Couture, Raymond Couture, Mmes Thérèse Beaudoin, Rose-Alma Laflamme et Thérèse Cadorette, ainsi que le président, M. Gérard-B. Demers.

montent à un peu plus de deux siècles. Car c'est en 1731 que les premiers défrichements y avaient commencé le long de la rivière Etchemin, en bordure d'une petite route que l'on appelle aujourd'hui la route des Îles.

La paroisse, à l'origine, se développe grâce au phénomène de mouvements migratoires, en effet, amenant des Belueux dit Larose, des Tardif, des Bernier, des Bussières, des Lachance, des Blouin, des Laflamme. Ces gens venaient surtout de Beaumont, Saint-Michel et aussi de l'île d'Orléans.

A l'époque, ce bourg était connu sous le vo-

cable de "Village de Sainte-Geneviève à la côte Saint-Henri". La paroisse mère était alors Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. C'était dans la seigneurie de Lauzon.

Sur le plan religieux, le premier desservant, désigné par Mgr de Pontbriand, fut l'abbé J.-L. Mercereau. La première messe fut prononcée dans une maison de colon, en 1849. L'année suivante fut construit un presbytère-chapelle en bordure du chemin de colonisation, à une couple de milles du lieu où devait être construite l'église, quelque 30 ans plus tard.

Deux coopératives érigent 77 nouveaux logis à Lévis

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — Deux coopératives d'habitation, La Ruche et Les Abeilles, commencent la réalisation d'un projet de \$3.5 millions, comprenant 77 unités de logements, dans le centre domiciliaire Louis-Honoré-Frémont, à Lévis.

La construction des bâtisses doit débuter cette semaine dans l'usine des Bâtisses Gapco Inc., à Saint-Anselme. Les travaux d'excavation et d'érection commenceront en mars prochain.

La nouvelle a été annoncée officiellement, en fin de semaine dernière, par les présidents des deux entreprises coopératives, MM. Yvon Léger (Les Abeilles) et Jacques Turgeon (La Ruche). La cérémonie a eu lieu dans l'édifice de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, dont le président, M. Raymond Blais, a souligné la participation de six caisses de la Rive-Sud.

Maisons en rangée

La coopérative La Ruche érigera 42 unités de maisons en rangée, réparties en huit modules: trois de 6 unités, quatre de 5 unités et un de 4 unités. Ces bâtisses comprendront un sous-sol et deux planchers; elles seront construites sur un terrain de 11,976 pieds carrés.

La coopérative Les Abeilles érigera 35 unités de maisons en rangée, réparties en sept modules: trois de 6 unités, un de 5 unités et trois de 4 unités. Il s'agira encore de bâtiments à deux planchers plus sous-sol; le terrain de cette coopérative a une superficie de 9,808 pieds carrés et il est situé à côté du premier.

Ces terrains, qui ont fait l'objet d'aménagement au zonage de la ville de Lévis, récemment, sont situés précisément à l'arrière du centre commercial Place Kennedy, en bordure d'une nouvelle rue qui sera la continuation de la rue Châteaubriand et à côté aussi de la rue Victor-Hugo.



MM. Yvon Léger, président de la coopérative Les Abeilles, Raymond Blais, président de la Fédération des caisses populaires Desjardins et Jacques Turgeon, président de la coopérative La Ruche.

La vie coopérative

Les deux coopératives regroupent, pour l'instant, 52 membres actifs; il y a aussi une liste d'attente comprenant 110 noms, a révélé un porte-parole du Groupe de ressources techniques d'habitation de Lévis, une société qui parraine et anime les deux projets actuels.

Le Groupe de ressources techniques étudie ces projets depuis deux ans. Son étude a débuté avec la constatation d'un manque de logements pour familles à faibles et moyens revenus sur la rive sud de Québec. Une subvention, octroyée dans le cadre du programme Canada au travail, a facilité cette première démarche.

Chaque membre des coopératives La Ruche et Les Abeilles a acheté une part sociale de \$100. Ceux qui pourront habiter un logement coopératif devront participer à la gestion et à l'entretien, car tous les plans ont été conçus de manière à favoriser la vie coopérative.

Le financement des

investissements sera lui-même assuré grâce à la participation des gouvernements supérieurs, en vertu des programmes de logements sociaux de la Société centrale d'hypothèque et de logement et de la Société d'habitation du Québec. Des prêts ont néanmoins été consentis par les caisses populaires de Bienville, Christ-Roi, Lauzon, Lévis, Pintendre et Saint-David.

La ville de Lévis contribue elle aussi en assurant l'installation des services, pour cette infrastructure, elle fait cependant contribuer les coopératives dans une proportion de 55 pour 100 des coûts, conformément à sa politique d'aménagement des nouveaux secteurs domiciliaires.

VENTE APRÈS INVENTAIRE

se terminant le samedi 31 janvier

\$100 de rabais

Sur paletots, complets, ensembles de vestons sport et pantalons de marques réputées.

Tailles: court, régulier, grand et corpulent. Grandeurs: 36 à 50

Rabais de 20% à 50% sur la mercerie



BOUTIQUE MASCULINE

3195, CHEMIN STE-FOY - STE-FOY

656-9508

VENTE ANNUELLE

LA SEULE ET UNIQUE VENTE DE L'ANNÉE

JUSQU'AU 31 JANVIER

30% à 50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

A notre SALON DU MEUBLE, vous trouverez tous les éléments nécessaires au confort et à la beauté d'une maison.

●TOUTES LES GRANDES MARQUES
●SERVICE DE DÉCORATION ●ASSORTIMENT COMPLET DE TAPIS

HEURES D'OUVERTURE

Tous les jours, 9h. a.m. à 5h.30 p.m.
Jeudi et vendredi, 9h. a.m. à 9h. p.m.
Samedi de 9h. a.m. à 5h. p.m.

Facilités de stationnement



La Signature de Haute Qualité

robert lessard inc

2065, BOULEVARD CHAREST OUEST, QUÉBEC 12, P.Q.
ANGLE GRAHAM BELL - 527-7323

Super Spéciaux de Janvier



Texas Instruments

IMPRIMANTES

PC-100-C pour TI-58, 58C et 59

Rég.: 260.00 **249.99**

SPECIAUX SUR ENSEMBLES

TI-58C

avec imprimante

PC-100-C

TI-59

avec imprimante

PC-100-C

Rég.: 429.00 **389.99**
Rég.: 869.00 **599.99**

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX SUR CALCULATRICES HEWLETT - PACKARD

CALCULATRICES PROGRAMMABLES

TI-58C

à mémoires permanentes

TI-59

à cartes magnétiques

159.00 **144.99**
389.99 **369.99**

AUTRES SPECIAUX SUR PROGRAMMABLES TEXAS INSTRUMENTS

TI-57 50 pas de programmes

TI-55 32 pas de programmes

TI- MBA "Financière programmable"

TI- PROGRAMMER "conversion hexadécimale"

79.99 **74.99**
59.99 **54.99**
99.99 **89.99**
34.99 **29.99**

COMPUCENTRE

Dépositaire autorisé: HEWLETT-PACKARD - TEXAS INSTRUMENT - APPLE - CANON - CASIO - NATIONAL - SEMICONDUCTOR - TOSHIBA

PLACE LAURIER (mail est, 2e étage)

(418) 653-5150



Chèques acceptés

Pensée du jour

"Dieu n'avait fait que l'eau; l'homme a fait le vin!"

(V. Hugo)

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

les 23, 24 et le dimanche 25 janvier

- la terrine du chef en gelée
- le volouté à la romaine
- le filet mignon et les crevettes café
- d'Europe: Riz créole, chou de Bruxelles au beurre noisette, tomates San Francisco
- la torta al formaggio café

Le tout \$13.95
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicaux • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

ADAM, Marie (Marie Prince) — A Québec, le 20 janvier 1981, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Marie Prince, épouse de feu René Adam. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 janvier, à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltee 300 ch. Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Belmont. Elle était la mère de feu M. le chanoine René Adam. Pour renseignements: 529-3371.

BEAULIEU (abbé Marcel)



A Québec, le 21 janvier 1981, à l'âge de 51 ans, est décédé M. l'abbé Marcel Beaulieu, officier du Tribunal ecclésiastique de Québec, fils de feu Joseph Beaulieu et de feu Laura Plante. Il demeurait au pavillon St-Dominique, 1045 St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 janvier 1981, à 10h. Départ des salons du Pavillon St-Dominique 1045 St-Cyrille ouest à 9h45 pour l'église des Sts-Martyrs-Canadiens, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, sous la direction de la maison Lepine-Cloutier Ltee. Il laisse dans le deuil ses sœurs et ses beaux-frères: Dr et Mme Noël Verscheiden (Lucille), Mme Roland Beaulieu (Lucie Leduc), Mlle Renée Beaulieu, Me et Mme Paul-André Gagné (Albert), ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BEGIN (W.-Edouard)



A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 81 ans, est décédé M. W.-Edouard Begin, président-

fondateur de la boucherie W.-E. Begin Inc., époux de dame Rachel Hamelin. Il demeurait au 1219, avenue De Laune, Sillery. Selon ses volontés, il a été inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, à 10h, en l'église St-Dominique où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Omer Begin (Marie-Louise Guenette), M. et Mme Louis-Philippe Begin (Liliane Bergeron), M. et Mme Jean-Paul Begin (Paulette Colombe), M. et Mme Orlane Hamelin (Lucienne Robitaille), M. et Mme Wilfrid Hamelin (Gretta Long), M. Paul Hamelin, plusieurs neveux et nièces. Des dons à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec, seraient appréciés.

BELANGER (Thérèse)



A Québec, le 21 janvier 1981, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Thérèse Belanger, épouse de Paul-Emile Belanger. Elle demeurait au 1870 avenue Maufais, Québec. Selon ses volontés, elle a été inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges, à 10h, en l'église St-Albert-le-Grand où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil outre son époux ses enfants et son gendre: M. et Mme Louis Rollin (Claude), Claire, Suzanne, Louise et Diane Belanger, son petit-fils: Philippe ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Pour renseignements: 529-3371.

BILODEAU (Lionel) — A l'hôpital St-Sacrement, le 19 janvier 1981, à l'âge de 61 ans et 5 mois, est décédé M. Lionel Bilodeau, époux de dame Lorette Turcotte. Il demeurait à St-Patrice-de-Beaurivage. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 janvier, à 15h, au cimetière paroissial. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Lorraine (Mme Gérard Gosselin), Louise (Mme Louis-Philippe Nadeau), Benoît (Angèle Giroux), Jacques (Lorraine Savoy), 12 petits-enfants: Alain, Chantal, Isabelle Gosselin, Sonia, Nathalie, Steve, Jessie Nadeau, Patricia, Lucie, Connie Bilodeau, Dominic, Jean-Pierre Bilodeau, sa mère: Mme Omer Bilodeau; ses

frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Yvonne (Mme Alfred Robitaille), Béatrice (Mme vve Gaudais Breton), Laura (Mme Alphonse Nadeau), Emile (Simone Drouin), Joseph (Jeannine Vachon), Ernest (Thérèse Blouin), Rolande (Mme vve Joseph Loignon), Yvette (Mme Alexandre Vachon), Roland (Denise Vachon), Roland (Yolande Jacques), Gisèle (Mme Roland Filion), Réal (Marguerite L'Heureux), M. et Mme Alyce Côté, M. et Mme Oram Turcotte, M. et Mme André Turcotte, Mme vve Adrienne Bilodeau, M. et Mme Léo Turcotte, M. et Mme Maurice Turcotte, M. et Mme Pierre Côté. La direction des funérailles a été confiée à

CHAREST (Julienne)

Desrochers) — A l'hôtel Dieu de Québec, le 21 janvier 1981 à l'âge de 67 ans et 7 mois est décédée Dame Julienne Desrochers épouse de M. Georges Charest demeurant au 3 rue Bois de l'Ail, St-Flavien. Les funérailles auront lieu samedi le 24 janvier 1981 à 11h. Départ du salon funéraire de Beaudoin Ferland Dupuis Ltee.

GIROUX (Lucien) — A Beaulieu le 21 janvier 1981 à l'âge de 65 ans est décédé M. Lucien Giroux fils de feu M. Wilfrid Giroux et de feu Dame Emma Marcoux. Il demeurait au 85 des Cascades, Beaulieu. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 janvier à 10h en l'église de Beaulieu et de là au cimetière paroissial. Outre son épouse elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Guy Dubois (Hermance), Sr. Réjeanne Charest, s.c., M. et Mme Jean-Guy Bergeron (Gracine), M. et Mme Gilles Charest (Ginette Lemay), ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et 8 petits-enfants.

DELISLE (Laurent) — A Québec le 20 janvier 1981 à l'âge de 57 ans est décédé M. Laurent Delisle fils de feu Cyrille Delisle et de feu Jeanne Gagnon. Il demeurait au 408 Lavigneur Québec. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 à 11h. Départ de la Coop funéraire du Plateau 260 des Franciscains, Québec.

GOULET (Ovila) — A Châteauguay, le 19 janvier 1981, à l'âge de 84 ans et 3 mois, est décédé M. Ovila Goulet, époux de Maria Giguère. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants, M. et Mme Philippe Goulet (Jeanne D'Arc Vézina), M. et Mme Marcel Maranda (Jeanne D'Arc), M. et Mme Robert Goulet (Suzanne Paquet), Henri Goulet, prêtre-cure de Châteauguay, M. et Mme André Goulet (Jacqueline Côté), M. et Mme Gaston Cournoyer (Hélène), M. et Mme Frédéric Goulet (Diane Légaré), sa sœur, Mlle Hénédine Goulet, son frère, M. Emile Goulet, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gérard Noël, M. et Mme Alphonse Giguère, Mme Lucienne Giguère, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Il sera exposé au presbytère de Châteauguay à partir de mercredi le 21 janvier, de 14 à 17h, de 22h. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 10h, et de là au cimetière.

re de St-Pierre Ile d'Orléans. A la demande du défunt, prière de ne pas envoyer de fleurs. La direction des funérailles a été confiée à la Coop Frais Funéraires Châteauguay-Richer.

GOURDE (Marcel) — A l'hôtel-Dieu de Lévis, le 20 janvier 1981, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Marcel Gourde, époux de dame Jeanne-Arce Gagnon, fils de Mme Pierre Gourde. Il demeurait à Lac Etchemin. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 janvier à 15 heures. Départ de la résidence funéraire

HAMEL (Alphonse) — A CHUL, le 20 janvier 1981 à l'âge de 77 ans est décédé M. Alphonse Hamel fils de feu M. Arthur Hamel et de feu Alphonse Grenier. Il demeurait au foyer St-Flavien comté de Lotbinière. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 janvier à 14h. Départ du salon funéraire Beaudoin Ferland Dupuis Ltee.

PLOURDE (Gérard) — A l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 18 janvier 1981, à l'âge de 73 ans et 11 mois, est décédé M. Gérard Plourde, époux de dame Lucille Lebeuf. Il demeurait à L'Islet-sur-mer, cte L'Islet. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé et son corps a été confié à la maison De La Durantaye & Fils L'Islet-sur-mer pour fins d'incinération. Un service sera chanté samedi le 24 janvier à 14h, en l'église Notre-Dame-de-bon-Secours de L'Islet-sur-mer où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles Andrée (Roger A. Bourgeois), Diane (Bertrand Poitras), son fils Benoît (Lucie Cliché), ses petits-enfants Marie-Hélène et Geneviève Bourgeois, Sébastien, Manuel, Thierry Poitras, ses sœurs Marguerite (Albert Hudon), Anne-Marie (sr Grise), Blanche (Gérard Fafard), Gabrielle. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec. Pour plus de renseignements, adressez-vous à la maison Edouard de La Durantaye & Fils de Cap St-Ignace, 246-5337.

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

salon Landry & Frère, 473 Notre-Dame, Ste-Marie Sud. Service samedi 15 heures. Il laisse dans le deuil, sa fille, Claire (Mme Gilles Turgeon), ses petits-enfants, Yannick, Patricia, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.

VEILLEUX (Rita) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 60 ans est décédée dame Rita Veilleux, épouse de M. Paul-E. Veilleux. Elle demeurait au 2801 Le Pinguet, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 janvier 1981, à 14h. Départ du funérarium Lepine-Cloutier Ltee 2815 chemin des Quatre-Bourgeois à 13h45 pour l'église Notre-Dame-de-Foy et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendre et belles-filles: M. et Mme Claude Veilleux (Lise Martel), Mlle Claire Veilleux, M. et Mme Jacques Veilleux (Monique Crête), M. et Mme Réjean Vézina (Yolande); ses petits-enfants: Sandra, Nathalie, Sophie et Vincent; ses sœurs, frères: Mme Paul Grimard (Germaine), Mme Paul Bélanger (Cécile), Mlle Fernande et Jeannine Garneau, Mme Paul-Arthur Lapointe (Antonia), Mme Hermel Leboeuf (Madeleine), M. et Mme Charles Henri Garneau, Mme Léo Belanger (Simonne), M. et Mme Jacques Garneau, M. et Mme Leger Garneau, M. et Mme Claude Garneau, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Elle sera exposée mercredi à compter de 14h. Pour renseignements: 529-3371.

725 ANNIVERSAIRES
BOUTIN (Thérèse) — Samedi, le 24 janvier, à 17h, en l'église du Sacré-Coeur de Québec, sera chanté le service anniversaire de dame Thérèse Michaud, épouse de Médard Boutin. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DAIGLE (Paul-Emile) — Samedi, le 24 janvier, à 14h, en l'église St-Albert-le-Grand, aura lieu le service anniversaire de Madame Auréa Lafond. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

SAVOIE (J. Alphonse) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 20 janvier à l'âge de 72 ans, est décédé J. Alphonse Savoie, époux en lères noces feu Yvette Dulac, 2e noces feu Simone Boucher de St-Charles. Jeudi à 19 heures la dépouille mortelle sera exposée au salon Edouard Trahan St-Charles Vendredi à 13 heures, au

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. B.S.T.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, Ste-Anne pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. (C.S.) (L.S.)

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. D.L.

REMERCIEMENTS sincères au St-Esprit, pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.M.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. J.R.V.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. H.D.J.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.R.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. G.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. D.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.L.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES
Orchidée Fleuriste
1068 ave. Cartier, 529-0788

AVEC RESPECT
Salon
Fleur
524-5218
136 St-Joseph Est

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES
THERIAULT & FILS
710, 1ERE Avenue, Québec, 524-1961

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

television

CBGAT (Canal 9) Matinée
JEUDI 22 JANVIER
18h00 Ce soir — Nouvelles nationales
18h06 Ce soir — Nouvelles régionales
18h26 Nouvelles du sport
18h34 Actualités nationales
19h00 Jamais deux sans toi
19h30 Boogie Woogie 47
22h01 Les Grands Films
La part du feu
22h00 Le travail à la chaîne
22h31 Téléjournal national
22h59 Téléjournal régional
23h13 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h34 Cinéma: "Les filles de Joshua"
VENREDI
09h00 En mouvement
09h15 Les 100 tours de Centour
09h30 Animagerie
09h45 Mon ami Guignol
10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-express
11h00 Il était une fois l'homme
11h30 Cher oncle Bill
12h00 Nanny
12h30 Midi plus
13h31 Femme d'aujourd'hui
14h30 Cinéma: "Capitaine Blomet"
16h00 Bobino
16h30 Dans ce pays
17h00 Histoire d'hier et d'aujourd'hui
CHAU (Canal 5) Carleton
VENREDI 23 JANVIER
08h45 Flash
09h00 En mouvement
09h15 Les 100 tours de Centour
09h30 Animagerie
09h45 Mon ami Guignol

10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-express
11h00 La fine cuisine d'Henri
11h30 Coup d'oeil
12h00 Téléjournal
12h05 Au pays de l'arc-en-ciel
12h35 Midi plus
13h31 Femme d'aujourd'hui
14h30 Cinéma: "Capitaine Blomet"
16h00 Bobino
16h30 Dans ce pays
17h00 Sur la route de l'Amérique
17h30 Dans tous les cantons
18h00 M's ritimes aujourd'hui
18h20 Ce soir — Téléjournal
18h30 Le quotidien
19h00 Chips
20h00 Le monde de Marcel Dubé
20h31 Hors Séries
21h30 Consommateurs plus
22h30 Téléjournal Nat. Inter et Prov.
22h59 La météo
23h05 Loto Québec
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Cinéma: "Flick Stogard"
01h00 Ciné-Nuit: "Jeux d'identité"
CBSA (Canal 3) Rimouski
JEUDI 22 JANVIER
18h00 Ce soir: manchettes rég. (local) et bulletin national
18h06 Ce soir: bulletin rég. et aff. publiques (local)
18h22 Météo (local)
18h26 Nouvelles du sport
18h34 Ce soir: actualités nationales
19h00 Jamais deux sans toi
19h30 Boogie Woogie 47
22h01 Les Grands Films
"La part du feu"

Fermeture du plus grand quotidien noir d'Afrique du Sud

Ressentiment et impatience du peuple

New York Times

JOHANNESBURG — Les manchettes des journaux dans les kiosques et les slogans collés sur les poteaux électriques traduisaient bien, hier, les sentiments de colère et d'impatience d'une partie de la population de Johannesburg à la suite de l'interdiction du plus grand quotidien "noir

SPORT JEUDI

Perreault bat les Nordiques devant 14,000 spectateurs
page C-1

A 3 jours du 15e, l'histoire du Super Bowl
page C-2

Bossy n'a pas la dimension d'un Maurice Richard
page C-3

Les amateurs de sport livrent leurs opinions
page C-5

Québec pourrait être la capitale du ski en Amérique
page C-6

Carter bouleversé par les actes de barbarie

(D'après AFP, AP, UPI et NYTNS) — Un vent d'indignation s'est levé aux États-Unis au fur et à mesure que les 52 rescapés de Téhéran témoignaient des conditions de leur détention et des traitements qu'on leur a infligés.

L'ancien président des États-

Unis, M. Jimmy Carter, est sorti complètement bouleversé de l'entretien qu'il a eu avec les 50 hommes et les 2 femmes à l'hôpital militaire de Wiesbaden, en Allemagne de l'Ouest.

Il lui est devenu évident que les Américains, en Iran, avaient été plus

maltraités qu'il n'avait été dit auparavant.

La voix pleine d'émotion, M. Carter a déclaré: "Les actes de barbarie pratiqués par l'Iran sur nos compatriotes ne pourront jamais être tolérés. L'Iran et les gens responsables en Iran de ces actes criminels doi-

vent être condamnés par tous ceux qui défendent la loi et par tous les gens décents de ce monde. Il s'agit là d'une période abominable qui ne sera jamais oubliée".

Selon les proches collaborateurs de M. Carter, celui-ci a vécu des instants de très grande émotion lors-

qu'il a rencontré ses compatriotes. Les larmes pleines les yeux, M. Carter a embrassé chacun d'entre eux, s'informant de leur situation.

Les conversations qu'il a eues n'ont fait que confirmer les propos (Suite à la page A2, 1re col.)



Le citoyen Jimmy Carter salue l'assistance en compagnie de l'ancien otage Bruce Laingen, qui était chargé d'affaires à l'ambassade américaine à Téhéran.

Reagan ne promet pas de respecter l'accord

WASHINGTON (d'après NYTNS, AFP, AP et UPI) — Le nouveau gouvernement des États-Unis, que dirige M. Ronald Reagan, ne peut actuellement s'engager à respecter les termes de l'entente intervenue entre l'administration Carter et l'Iran pour la libération des 52 otages de Téhéran.

Bien qu'ils témoignent, dans un premier temps, de leur intention de respecter les engagements internationaux conclus par les États-Unis, les proches collaborateurs de M. Reagan, tant au département d'État qu'à la Maison-Blanche, ne veulent pas se compromettre sur ce sujet.

Le général Alexander Haig, nommé officiellement hier secrétaire d'État, a bien pesé ses mots lorsqu'il a été interrogé par les journalistes. Il a déclaré qu'il "pensait" que le gouvernement Reagan ne remettrait pas l'accord en question mais a précisé

qu'il ne pouvait être plus catégorique.

"Pour le moment, c'est ce que je prévois", a-t-il lancé, soulignant qu'il ne voulait pas adopter "une attitude trop rigide".

Plus tôt dans la journée, le porte-parole intermédiaire du département d'État, M. Bill Dyess, avait déclaré que la nouvelle administration ne voulait pas s'engager sur les accords signés "avant de les avoir étudiés très soigneusement".

Le conseiller du président Reagan pour les questions de sécurité nationale, M. Richard Allen, a abondé dans le même sens, précisant que cela prendrait deux à trois jours avant de connaître définitivement l'attitude que prendront les États-Unis à l'égard de l'Iran.

"Il y a de nombreuses ra-

(Suite à la page A2, 3e col.)

autres détails en D-1

Objectif: passer sous contrôle provincial

Bell se concerte avec Québec

par Paul BENNETT

Au cours d'une rencontre, tenue jusqu'ici secrète, avec le ministre des Communications du Québec, Me Clément Richard, le président du conseil de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, a confirmé que cette société désirait échapper au contrôle

fédéral pour passer sous compétence provinciale.

Les deux hommes se sont rencontrés le 7 janvier dernier, à l'initiative de M. de Grandpré, "presque sur son insistance", a précisé le chef de cabinet de Me Richard, M. Claude Plante, au cours d'une en-

trevue qu'il a accordée au SOLEIL en compagnie du sous-ministre des Communications, M. Pierre Deschênes.

De la rencontre de M. de Grandpré et de Me Richard, il ressort que Québec n'a aucunement l'intention de nationaliser ou d'exproprier les

installations de Bell Canada au Québec, mais peut désormais compter sur l'appui de cette puissante compagnie privée dans sa bataille pour acquérir une compétence exclusive en matière de téléphonie.

On sait que Bell Canada, qui opé-

re 90 pour 100 des services téléphoniques au Québec et en Ontario, relève de la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), un organisme fédéral, alors que les autres compagnies de téléphone au Québec, dont Québec-Té-

lphone, relèvent de la Régie (québécoise) des services publics.

Décentralisation

C'est d'ailleurs le président de

(Suite à la page A2, 1re col.)

jeudi

Grande-Rivière: labo toujours inoccupé

page A-5

Saisie de \$100,000 de matériaux à Ste-Croix

page A-3

sommaire

Annonces classées D-4 à D-13
Arts et spectacles A-10 à A-12
Bridge D-11
Carrières et professions D-2
Décès D-15
Economie-finances B-4 à B-7
Editorial A-6
Feuilleton A-12
Horoscope D-9
Information régionale A-4 et A-5
Mot mystère D-5
Mots croisés D-10
Où aller à Québec A-12
Page des lecteurs A-8
Page documentaire A-7
Patron D-12
Sport C-1 à C-8
Télévision D-15 et A-11

météo

Faible neige aujourd'hui à Québec et dans l'Est; maximum de moins 10 à moins 4. Demain, peu de changement.

détails, page D-4

Contrôler les naissances par le "sexomètre"!

LONDRES (AFP) — Un appareil électronique minuscule, déjà appelé "sexomètre" par la presse populaire, et qui permet à une femme de savoir si elle se trouve ou non dans une période de fécondité, a été mis au point par des savants britanniques.

L'appareil, sorte de mini-ordinateur qui peut être incorporé à un réveil-matin, a été réalisé par un centre de recherche du nord de Londres et présenté à la presse.

Pour les utilisatrices, le mode d'emploi est simple. Chaque matin, elles doivent placer une petite "plaque sensibilisatrice" dans leur bouche. Cette plaque est ensuite replacée sur le "calculateur" et lui transmet des informations sur la température du corps de l'utilisatrice.

Ses calculs faits, le sexomètre — qui peut aussi être incorporé à un collier — émet un "feu vert" si l'utilisatrice n'est pas dans une période de fécondité, rouge dans le cas contraire.

L'appareil ne devrait coûter qu'environ \$25, et sa fiabilité serait quasi totale.

Rapport de la Régie de l'assurance auto

Le Bas-Saint-Laurent a le plus mauvais dossier

par Pierre MARTEL

Le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay—Lac-Saint-Jean présentent le plus fort taux de victimes indemnisées selon le premier rapport statistique de la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ), publié hier.

En 1978, le taux d'indemnisation

le plus élevé se retrouve au Saguenay—Lac-Saint-Jean avec 563 victimes indemnisées par 100,000 habitants. Le taux le plus faible est relevé dans l'agglomération du Montréal métropolitain où il atteint 290 victimes par 100,000 habitants.

En 1979, c'est le Bas-Saint-Laurent—Gaspésie qui ravit la palme

aux Bleuets. Le taux d'indemnisation atteint dans cette région 683 victimes par 100,000 habitants. Pendant ce temps, le Montréal métropolitain continue d'afficher la meilleure performance avec un taux de 322 victimes par 100,000 habitants.

Toujours au niveau régional, en 1978, les Cantons de l'Est et le Bas-

Saint-Laurent—Gaspésie présentent le plus haut taux de décès par accident de la route. Dans les deux cas, le taux atteint 53 décès par 100,000 habitants. L'année suivante, la région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie conserve le premier rang avec

(Suite à la page A2, 1re col.)



Les agents Pierre Nadeau (à gauche), Michel Desgagné et Raymond Tremblay examinent ce qui reste d'un des pneus crevés par des coups de feu. C'est l'agent Desgagné qui a fait feu en direction des fuyards. L'agent Tremblay, lui, conduisait la voiture banalisée.

Beauport: coups de feu lors d'une chasse à l'homme

par Michel TRUCHON

Une chasse à l'homme entreprise hier soir à la suite d'un accident survenu à l'intersection de la rue d'Estimauville et du boulevard Sainte-Anne s'est terminée à Boischatel après que les policiers de Beauport eurent été obligés de tirer plusieurs coups de fusil pour crever les pneus du véhicule qu'ils pourchassaient.

Deux jeunes hommes ont été arrêtés et seront accusés de délit de fuite par la police de Québec. La police de Beauport, elle, portera des accusations de conduite dangereuse et de facilités affaiblies. Personne n'a été blessé dans cette poursuite mouvementée à laquelle ont participé

(Suite à la page A2, 5e col.)

Carter bouleversé... (Suite de la première page)

tenu par les responsables du département d'Etat et les déclarations formulées par les parents des otages, peu après les premières conversations téléphoniques avec les rescapés.

"Les mauvais traitements ont été monnaie courante et même systématiques", a déclaré à Washington le porte-parole adjoint du département d'Etat, M. Jack Cannon.

La rencontre entre M. Carter et ses compatriotes a cependant eu un moment de gaieté quand l'ancien président leur a fait part des conditions financières entourant leur libération.

Il leur a dit que le chantage de Téhéran qui consistait à extorquer de l'argent en échange de leur libération "n'a pas marché".

"Leurs efforts pour nous sou-

tirer de l'argent ont échoué", a lancé l'ex-président. Aux otages, il a expliqué les réclamations de l'Iran et les décisions qu'il a prises.

"Je leur ai dit qu'au moment de la prise de l'ambassade, j'ai pris la décision de geler entre onze et douze milliards de dollars." Et l'ancien président a ajouté: "Nous n'avons rendu que \$3 milliards".

"A cet instant, les ex-otages ont vivement applaudi et se sont montrés très satisfaits de constater que le terrorisme ne payait pas", a raconté M. Carter aux journalistes.

Selon M. Carter, le plus beau moment de sa vie a été lorsqu'il a appris que l'avion qui transportait les Américains quittait Téhéran. "Plus beau, confesse-t-il, que lorsque je me suis marié, plus beau que lorsque j'ai gradué d'Annapolis, plus beau que lors-

que j'ai été élu président."

Les mauvais traitements

Et quant aux traitements infligés aux otages pendant leur détention, ils sont l'objet de maintes dénégations.

A sa famille, Malcolm Kalp a expliqué qu'il avait été battu et mis au cachot pendant plus de cinq mois après une tentative d'évasion.

Johnny McKeel a raconté qu'au cours d'interrogatoires destinés à le faire parler, on lui avait dit que sa mère était décédée. Ce n'est qu'hier, à l'arrivée à Wiesbaden, qu'il a appris qu'elle était vivante.

La mère du colonel Leland Holland, chef des services de sécurité à l'ambassade américaine de Téhéran, a raconté que son fils lui a dit avoir

passé un mois dans ce qu'il a appelé "le donjon".

Parallèlement, Richard Queen, libéré en mai dernier pour des raisons de santé, a révélé que lui et d'autres otages avaient été détenus pendant près de cinq mois dans une cave sans fenêtre qu'ils appelaient "L'Auberge des champignons".

Les cinq premiers jours de la prise d'otages, il avait été détenu à la résidence de l'ambassadeur.

"Nous étions ligotés sur des chaises face au mur... Puis, une nuit, j'ai été emmené avec plusieurs autres et ramené au consulat." Là, Richard Queen et 25 à 30 autres otages ont été enfermés dans une vaste pièce.

"Il n'y avait pas de chaises et les premiers jours il n'y avait pas de lit. Nous dormions par terre. Ensuite ils ont apporté des matelas."

Les otages avaient les mains liées et ne pouvaient parler.

"Nous avons eu quelques livres

et cela a été, au moins pour moi, un véritable salut que d'avoir ces livres à lire."

A la fin du mois de novembre 1979, Richard Queen et plusieurs autres otages étaient transférés à "L'Auberge des champignons". Richard Queen y est resté jusqu'à la mi-mars 1980.

"Il n'y avait pas de fenêtre. C'était comme vivre dans une tombe. On n'entendait rien. On ne savait rien de ce qui se passait à l'extérieur."

Les otages détenus dans cette cave ne pouvaient parler entre eux, mais ils étaient autorisés à prendre une douche tous les trois jours environ.

"Nous étions emmenés à l'air libre une fois par semaine. On nous emmenait dans une petite cour si-

Québec, Le Soleil, jeudi 22 janvier 1981

tuée à droite de la résidence de l'ambassadeur et nous pouvions faire un peu d'exercice, voir le soleil et entendre le bruit de la circulation et des oiseaux. Cela durait environ 20 minutes."

Selon un responsable de l'US Air Force, les autres otages n'apprirent la libération de Richard Queen qu'un mois après.

C'est le hasard qui leur a permis de le savoir. Les revues que recevaient les otages étaient passées à la censure et tous les articles les concernant étaient éliminés. Un otage a révélé que les étudiants avaient par contre oublié d'éliminer le sommaire dans l'une de ces revues et que c'est de cette façon qu'ils apprirent le départ de leur camarade.

Bell se... (Suite de la première page)

Bell Canada qui avait relancé le débat, en avril dernier, lors de l'assemblée des actionnaires tenue à Toronto. Il avait pour la première fois publiquement fait part du désir de cette société de passer sous compétence provinciale.

Rappelant que, depuis 1973, Bell Canada était divisée en deux grandes régions (Québec et Ontario) avec chacune leur siège social, M. de Grandpré avait soutenu que cette décentralisation avait donné "d'excellents résultats".

"La structure permet, notait-il, d'être plus attentifs aux besoins particuliers des marchés de l'Ontario et du Québec. Ces deux sociétés ont des besoins, des habitudes et un comportement particuliers que les cadres et le personnel de l'entreprise comprennent mieux s'ils sont plus près des gens avec qui ils traitent."

Conséquemment, M. de Grandpré proposait une nouvelle répartition des compétences en matière de téléphonie entre Ottawa et les provinces, qui aurait pour résultat de confier aux provinces la compétence exclusive pour tout ce qui concerne les tarifs, la qualité du service et les opérations intraprovinciales.

Les questions de nature interprovinciale relèveraient d'un comité interprovincial, avec ou sans présence du fédéral, alors qu'Ottawa ne conserverait de compétence que sur des questions de ressort proprement fédéral, tels que l'attribution des fréquences ou la gestion du spectre.

Bell Québec

Dans l'esprit de M. de Grandpré donc, Bell Québec et Bell Ontario existent déjà de fait, sinon de nom, et il serait de beaucoup préférable,

pour l'efficacité administrative et la rentabilité financière de Bell, que celle-ci ne soit soumise qu'à un seul système de réglementation, provincial, plutôt qu'à un double palier de contrôle, provincial et fédéral, comme le suggère Ottawa.

Ces positions énergiques de M. de Grandpré, exposées devant les actionnaires à Toronto, ont tout de suite soulevé l'intérêt à Québec, puisque elles faisaient de Bell un allié potentiel pour le Québec dans sa bataille de compétence avec le fédéral.

Aussi, le ministre des Communications du Québec n'a-t-il été que trop heureux d'entendre M. de Grandpré réitérer de vive voix devant lui, au début janvier, les positions qu'il avait rendu publiques à Toronto.

Par ailleurs, M. Richard a assuré M. de Grandpré qu'il n'était pas question, à court ou long terme, d'une nationalisation de Bell Canada au Québec ou d'une expropriation de ses installations.

Le rapport de forces entre Québec et Ottawa sur cette question est donc renversé et pourrait accélérer les discussions entre les deux niveaux de gouvernement, l'Ontario ayant adopté dans ce dossier une position plus ou moins neutre.

Déjà une conférence des ministres des Communications des provinces est prévue à Québec, les 12 et 13 février prochain, et le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a été invité à y assister la première journée.

Par ailleurs, même si aucune nouvelle rencontre n'est pour l'instant prévue entre MM. Richard et de Grandpré, les deux hommes ont convenu qu'ils pourraient se rencontrer dès que la situation l'exigerait.

Le Bas-Saint-Laurent... (Suite de la première page)

un taux de 47 décès par 100,000 habitants.

Autobus, taxis et motos

Par ailleurs, au cours des dix derniers mois de 1978 et pendant toute l'année 1979, ce sont les véhicules servant au transport de passagers (autobus et taxis) et les motocyclettes qui ont occasionné le plus fort taux de demandes d'indemnités à la Régie de l'assurance automobile du Québec.

C'est ce qu'indique le premier rapport statistique de la Régie. Rapport qui a été rendu public ce matin.

En 1978, du premier mars (date d'entrée en opération de la Régie) au 31 décembre, ce sont les motocyclistes et les cyclomotoristes qui ont effectué le plus grand nombre de demandes d'indemnités avec un taux de 168,5 par 10,000 véhicules. Le taux des véhicules de transport de passagers s'est élevé alors à 124,6 victimes par 10,000 véhicules. En comparaison, le taux des véhicules de promenade était 2,4 fois moins élevé que celui des motocyclettes et 1,8 fois moins élevé que celui des véhicules de transport de passagers.

En 1979, c'est la classe des véhicules servant principalement au transport de passagers qui présente le taux de demandes d'indemnités le plus haut, soit 138,2 victimes par 10,000 véhicules. La motocyclette vient au deuxième rang avec un taux de 121,9. Toujours en comparaison avec les véhicules de promenade, le taux de la classe des véhicules de transport de passagers a été 1,73 fois plus élevé alors que celui de la classe des motocyclettes était 1,53 fois plus élevé.

Par ailleurs, si on associe à une classe de véhicule donnée, non seulement les victimes dans le véhicule, mais toutes les victimes de l'accident, il ressort que, pour 1978, ce sont les véhicules de transport de passagers qui ont occasionné le plus grand nombre de victimes, soit 331,8 victimes par 10,000 véhicules.

La même catégorie vient également en tête en 1979 avec un taux de 373,6 victimes par 10,000 véhicules de promenade. Dans ce groupe, il y avait 3,31 fois plus de victimes que pour un groupe de 10,000 véhicules de promenade.

Les victimes

Au cours des 22 premiers mois d'existence de la Régie de l'assurance automobile, l'organisme a déboursé 3,205 indemnités de décès. Dans une proportion de 73 pour 100, les victimes étaient de sexe masculin. En outre, près de 50 pour 100 des victimes étaient âgées de 15 à 29 ans.

Pour tous les types d'indemnités, ce sont les hommes qui sont le plus touchés. Ils touchent 62 pour 100 des indemnités. Encore là, dans la moitié des cas, l'âge des bénéficiaires varie entre 15 et 29 ans.

Deux régions

Le premier rapport statistique de la RAAQ indique, par ailleurs, que le Saguenay-Lac-St-Jean et le Bas-St-Laurent—Gaspésie présentent le plus fort taux de victimes indemnisées.

En 1978, le taux d'indemnisation le plus élevé se retrouve au Saguenay-Lac-St-Jean avec 563 victimes indemnisées par 100,000 habitants. Le taux le plus faible est relevé dans l'agglomération de Montréal métropolitain où il atteint 290 victimes par 100,000 habitants.

En 1979, c'est le Bas-Saint-Laurent—Gaspésie qui ravit la palme aux Bleuets. Le taux d'indemnisation atteint dans cette région 683 victimes par 100,000 habitants. Pendant ce temps, le Montréal métropolitain continue d'afficher la meilleure performance avec un taux de 322 victimes par 100,000 habitants.

Toujours au niveau régional, en 1978, les Cantons de l'Est et le Bas-St-Laurent—Gaspésie présentent le plus haut taux de décès par accident de la route. Dans les deux cas, le taux atteint 53 décès par 100,000 habitants. L'année suivante, la région du Bas-St-Laurent—Gaspésie conserve le premier rang avec un taux de 47 décès par 100,000 habitants.

LOTO-SELECT

6038

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

4-1-8

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30

647-3333 Samedi 9h30 à 19h30

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3333 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au

numéro 390, rue St-Vallier est, Québec,

G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier

de la deuxième classe - Enregistrement no

1206

le mot du jour

Pour la vie

"Le vécu" est l'expression à la mode de ce temps-ci. On l'emploie pour parler du mode de vie, de la façon de vivre, de la vie quotidienne des gens... "Le vécu" s'emploie uniquement pour désigner l'expérience vécue.

Pierre BELLEAU

Une retraite solide

ordinaire
14%*

à taux garanti
13½%**

Les régimes d'épargne-retraite Commerce: un choix qui porte fruit.

Le dépôt RER ordinaire

RER

Le nouveau RER à taux garanti

Grâce à ces régimes, vous pouvez dès maintenant consolider votre retraite et vous la couler douce plus tard. N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Nous serons heureux de vous expliquer les multiples avantages de nos régimes d'épargne-retraite.

La date limite est le 2 mars 1981, si vous désirez déduire vos contributions de votre revenu imposable pour l'année 1980.

*Taux annuel nominal capitalisé semestriellement et calculé sur le solde minimum. Ce taux peut être modifié sans préavis.

**Taux annuel pour placements de 5 ans, capitalisé 1 fois par an. Ce taux peut être modifié sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE